

M2IESS
Master 2 Insertion et Entrepreneuriat Social et Solidaire
Université de Paris Est – Marne la Vallée
IFIS

année 2017-2018

**Entrepreneuriats de territoire, communs sociaux et capacités :
comment générer de nouveaux modes de développement local ?**

Mémoire présenté par Élisabeth Duveau
supervisé par Hervé Defalvard

A la mémoire de Marie-Aliette

*Remerciements particuliers à Hervé Defalvard,
Sylvain Baudet et Julia Remonnay,
et à toute l'équipe d'AFILE 77.*

« Le monde social est tout entier présent dans chaque action « économique ». »

Pierre Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*,
Paris, Seuil, coll. « Liber », 2000.

« Il apparaît que l'un des principaux combats des communautés traditionnelles pour l'avenir est d'obtenir le droit de prendre une plus grande part à la gestion du territoire qui les entoure.

Les villageois gagneront à revendiquer leur position dans la gestion de leur environnement.

L'expérience des années passées a clairement montré que le défi écologique dans les pays en développement ne se limite pas à planter quelques arbres, à mettre en réserve quelques zones de montagne, à aménager quelques secteurs humides.

Il s'agit avant tout d'organiser la société afin de permettre aux communautés de s'assumer et de préserver l'environnement.

C'est bien entendu également valable pour les pays dits développés. »

Sabine Rabourdin, *Les sociétés traditionnelles au secours des sociétés modernes*,
Paris, 2005, p. 208.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ page 5

INTRODUCTION page 6

PROBLÉMATISATION

1. mon expérience page 7
2. mon stage page 8
3. mon sujet page 10
4. ma question
5. problématisation
6. mon hypothèse page 11

1. Les communs en général, et les communs sociaux de capacité comme vecteurs de développement local alternatif page 12

1.1. Elinor Ostrom et les communs traditionnels page 12
approche
exemple : pêcheurie d'Alanya, Turquie

1.2. « Qu'est ce qu'un commun ? », Benjamin Coriat page 15
3 déterminants
2 caractéristiques essentielles

1.3. Les communs sociaux de capacité : Hervé Defalvard, Geneviève Fontaine page 17

1.3.1. Communs sociaux
1.3.2. Capacité
1.3.3. Caractéristiques de ces communs sociaux de capacité
1.3.4. Illustration : Territoire zéro chômeur de longue durée : Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

1.4. Les communs sociaux de capacité comme vecteurs de développement local alternatif page 23

1.4.1. Développement et capacité, développement local, stratégie alternative de développement : définitions

1.4.2. Communs sociaux et développement local alternatif : l'exemple de Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)

1.5. Conclusion partielle page 29

2. Entrepreneuriat hybride, communs sociaux de capacité et modes alternatifs de développement local : quelles corrélations ?	page 31
2.1. Territoire, ressource et ESS : définitions	
2.2. Ma méthodologie : hypothèse reformulée et objectifs	page 34
2.3. « Entreprendre responsable » sur un territoire : l'entrepreneuriat hybride, étude et typologie proposée par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)	page 35
2.3.1. présentation de l'étude	
2.3.2. les 3 types d'entrepreneuriat hybride : présentation et illustration	page 38
2.3.4. ces exemples d'entrepreneuriat hybride, vus sous l'angle des CSC et de leur potentiel transformatif	page 44
2.4. Synthèse et conclusion partielle	page 48
 CONCLUSION GÉNÉRALE	 page 51
 BIBLIOGRAPHIE	 page 53
 ANNEXES	
 trame d'entretien	
analyses détaillées des initiatives entrepreneuriales	

RÉSUMÉ

Dans la lignée du programme de recherche développé au sein de la Chaire ESS de l'UPEM depuis 2015, nous proposons de mettre en évidence des corrélations entre le caractère multi acteurs multipartenarial de certaines initiatives entrepreneuriales territoriales, le fait qu'elles recouvrent ou pas les figures de commun (Ostrom, 2010 ; Coriat, 2015) et de commun social de capacité (Defalvard, Fontaine, 2018), et leur potentiel à générer des alternatives en termes de développement local (Aileney, 2011).

Nous croiserons ces caractéristiques en comparant trois exemples d'initiatives entrepreneuriales.

Nous montrerons, à une échelle très modeste, qu'il y a une corrélation assez forte entre ancrage territorial, figures du commun et potentiel transformatif.

Nous appuierons ainsi le projet de la Chaire ESS-UPEM, qui vise à montrer l'utilité d'équiper théoriquement et pratiquement les groupes porteurs d'initiatives entrepreneuriales territoriales relevant de l'ESS, en leur permettant de construire intentionnellement un commun social de capacité, et ainsi, de favoriser le développement à l'échelle macro d'initiatives œuvrant pour une évolution profonde des rapports sociaux et des modes de développement.

SUMMURY

Fallowing the line of a research program proposed by Chaire ESS – UPEM since 2015, we will try to show links between « entrepreneuriat de territoire multi acteurs multi partenarial », figures of common (Ostrom, 2010 ; Coriat, 2015) and of « commun social de capabilité » (Defalvard, Fontaine, 2018), and their transformative potentiality (Aileney, 2011).

We will cross those features, comparing three local entrepreneurial initiatives.

We will show, at a small scale, that the features are quite strongly correlated : the most an initiative is anchored on its territory, the most it recovers the two commons figures, and the most it is potentially source of development evolutions.

That way, we will support the Chaire ESS project, which is to prove that it is usefull to equip theoretically and practically the local groups wanting to build an enterpreneurial initiative, permetting them to build intentionally a « commun social de capabilité ». And then, at a macro scale, it can be possible to promote the development of social economy initiatives with a strong alternative vision concerning social relations and way of development.

INTRODUCTION

"Le développement local n'est pas la croissance, c'est un mouvement culturel, économique, social qui tend à augmenter le bien-être d'une société. Il doit commencer au niveau local et se propager au niveau supérieur. Il doit valoriser les ressources d'un territoire par et pour les groupes qui occupent ce territoire. Il doit être global et multidimensionnel, recomposant ainsi les logiques sectorielles."¹

Cette « définition – plaidoyer », celle du « mouvement des Pays », renvoie à un modèle de développement « par en bas » prôné par ce mouvement, dont le slogan « *vivre, travailler et décider au Pays* » nous amène à interroger des réalités sociales et économiques plus récentes, mais non sans lien avec ces revendications.

Tout d'abord, cette définition historique nous renvoie à la survenue du renouveau des communs, dans les années 1980-90, suite à la conférence d'Anapolis en 1983 et à la publication de ses résultats en 1986², et, en France, suite à la récompense obtenue par l'une de ses actrices majeures, Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie en 2009.

Ensuite, le slogan « *vivre, travailler et décider au Pays* » nous conduit vers les nouvelles formes d'entrepreneuriat dit « territorial », formes qui se développent en France depuis le début des années 2000.

Ces deux champs de référence nous serviront d'appui pour répondre à une question qui pourrait être : comment favoriser l'action des acteurs locaux pour créer les entreprises de territoire qui répondent aux besoins des habitants et qui influencent en profondeur les modes de développement local ?

Avant de revenir en détail sur ce qui caractérise les communs, citons une brève définition, celle de David Bollier (Bollier, 2014³) : pour lui, il s'agit de « ressources partagées, co-gouvernées par leurs communautés d'utilisateurs selon les règles et les normes de ces communautés ».

Qu'il s'agisse de ressources naturelles renouvelables, comme les a étudiées, au sein, entre autres, de communautés traditionnelles, Elinor Ostrom (gestion localisée de l'eau, des ressources en poisson...) ou de ressources « de la connaissance », liées bien souvent à des communs numériques, comme l'encyclopédie Wikipedia, alimentée et gérée par ses coopérateurs, ces modes institutionnels permettent d'entrevoir concrètement et théoriquement des modes de fonctionnement sociaux porteurs d'une vision politique renouvelée, ni publique, ni privée, et parfois bien plus efficiente (Ostrom, 2010) que ces deux modes classiques d'accès aux ressources, pour gérer durablement les ressources et les rapports entre les humains qui les utilisent.

1 États généraux des Pays, Mâcon, juin 1982.

2 Benjamin Coriat, « Le retour des communs », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013, mis en ligne le 14 février 2014

3 Bollier David, 2014, The commons as a template for transformation, great transition initiative. <https://www.greattransition.org/publication/the-commons-as-a-template-for-transformation>, cité par Bauwens M., Kostakis V. (2017), *Manifeste pour une véritable économie collaborative : vers une société des communs*, Paris, Charles Léopold Meyer, p.20.

Plus récemment, en lien avec les pratiques et les recherches en Économie Sociale et Solidaire, est apparue la notion de « commun social » (Fontaine, 2016 ; Defalvard et Fontaine, 2017, 2018), qui, au-delà de la création et de la gestion d'une institution de gestion locale et communautaire de la ressource, supposent un accès universel à cette ressource, comme lié à des droits fondamentaux.

Les conditions d'émergence de ces communs sociaux ont été analysées en prenant comme objet d'observation des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) (Fontaine, 2016, 2017). Il s'agit d'une forme relativement nouvelle d'entrepreneuriat de territoire, officialisée dans les années 2000, par les États généraux de l'ESS (2011), puis par la Loi de l'ESS de 2014. Mais, comme nous le verrons, ce n'est pas la seule.

Par ailleurs, « les modes d'entrepreneuriat hybride » ont été catégorisés en 3 types⁴, que nous détaillerons. Bien que ces différents types d'entrepreneuriat mettent en avant l'objectif de générer des impacts sociaux et/ou environnementaux positifs sur les territoires qui les concernent, on peut supposer qu'ils sont potentiellement différents dans leur capacité à générer des évolutions dans les modes de développement local.

En mettant en lien ces types d'entrepreneuriat et la figure du commun social de capabilité (Fontaine, 2016 ; Defalvard, 2017), nous tenterons de répondre à la question suivante :

Dans quelles conditions ces « formes d'entrepreneuriat hybride » sont-elles génératrices de nouveaux modes de développement local ?

Cette étude prendra la forme d'allers-retours entre des mises en rapport théoriques et des exemples concrets, déjà existants dans la littérature de recherche ou observés par nos soins.

En outre, ce mémoire s'inspire d'un programme de recherche développé par la chaire ESS-UPEM sur les communs sociaux (Defalvard, Fontaine, 2017, 2018) et tentera de s'inscrire dans sa continuité.

En ouverture de ce travail, je présenterai brièvement mon expérience et la problématisation qui a fondé cette recherche.

Après une présentation des concepts de commun et de communs sociaux de capabilité, la première partie mettra en évidence les communs sociaux comme facteur de développement local alternatif.

Dans une seconde partie, nous regarderons différents exemples d'entrepreneuriat en tentant de définir s'il y a corrélation entre les initiatives qui recouvrent la figure de commun social de capabilité et ceux qui génèrent un mode alternatif de développement au niveau local.

4 Baudet S. (2017), *Accompagner l'essor d'un entrepreneuriat de territoire*, collection Enquêtes et analyses, Caisses des Dépôts et Consignation

PROBLÉMATISATION

1. Mon expérience :

Mon engagement en faveur des acteurs de l'ESS, de leur valorisation locale et de leur mise en réseau, qui a démarré en 2008, m'a amenée à préparer le master 2 Insertion et Entrepreneuriat Social et Solidaire.

Entre 2008 et 2012, j'ai co créé et co animé un réseau seine-et-marnais, CESIF77, Collectif pour une économie solidaire en Île de France, de Seine-et-Marne.

Il s'agissait de mettre en avant les valeurs et les pratiques locales de l'économie solidaire, et de susciter une mise en réseau des acteurs, ainsi que d'opérer une mission de plaidoyer au niveau des instances politiques locales. Cette expérience, qui a fonctionné un temps, m'a amenée à me poser la double question :

- comment fédérer des acteurs « locaux » ?
- qu'est ce qu'un territoire qui a du sens ?

Ce réseau n'a pas perduré au-delà de 2012, faute, entre autre, d'une structuration de base suffisamment solide – il fonctionnait sous forme associative bénévole.

J'ai ensuite co créé et participé très activement à d'autres expériences associatives.

En définitive, je voulais donc, via le master, comprendre comment passer de cette structure bénévole à une structure (en partie) salariée et moins fragile.

Je souhaitais également comprendre sur quelles bases théoriques, et en lien avec quelles réalités actuelles, pouvaient s'ancrer mes convictions : en définitive, je désirais devenir une « militante outillée ».

2. Mon stage et ma mission impromptue :

En lien avec cette interrogation et ce fort besoin d'outillage, j'ai réalisé un stage de 7 mois au sein d'AFILE 77, association pour le financement et l'initiative locale pour l'emploi : association territoriale seine-et-marnaise de France Active, l'un des principaux financeurs et accompagnateurs des organisations de l'ESS, et de la création d'entreprise pour publics dits fragiles.

On peut dire que j'ai plongé dans l'entrepreneuriat : j'étais au bon endroit pour réaliser mon « acculturation », ma révolution culturelle !

Pour faire bref, ce stage m'a permis de faire le lien entre « créer une entreprise » et « faire émerger ou perdurer une organisation de l'ESS ».

En effet, parallèlement à ma mission officielle, celle pour laquelle j'ai postulé, je m'en suis approprié une impromptue.

La mission principale était une mission « d'appui au DLA ». ⁵

⁵ DLA : dispositif local d'accompagnement, financé par le groupe Caisse des Dépôts et porté par le réseau national AVISE, qui permet depuis 2002 à des structures de l'ESS (principalement des associations) employeuses ou sur le point de créer un emploi, de bénéficier d'un accompagnement par un consultant sur une problématique bien cernée au préalable par la structure accompagnée du chargé de mission DLA. Cette phase de diagnostic approfondi et partagé est l'élément essentiel à la mise en place d'un accompagnement de chaque structure, et donc une superbe occasion pour moi de comprendre les mécaniques économiques des structures de l'ESS demandeuses.

Ma mission impromptue a été de piloter la réfiguration d'un dispositif local d'appui à l'émergence d'entreprises sociales ou structures de l'ESS. En effet, il n'en existe pas actuellement en Seine-et-Marne, et les chargés de mission DLA laissent donc de côté les demandes de ce type, qu'elles émanent d'un porteur de projet non encore existant, ou d'une structure associative bénévole qui souhaite « se professionnaliser » - c'est à dire créer un ou des emplois.⁶

Cette mission « émergence ESS » a été très concluante et a permis de nouer des contacts en vue des partenariats à développer lors du pré-démarrage, prévu en septembre 2018, en vue du lancement d'un appel à candidatures en janvier 2019. La Chaire ESS est d'ailleurs l'un des partenaires sollicités.

La DIRECCTE a débloqué des fonds revitalisation qui permettront, en lien avec les fonds à venir mobilisés par IDFA, de rémunérer un chargé de mission à 0,5 ETP sur la coordination du dispositif et sur l'accueil et le suivi des entrepreneurs ESS.

Cependant, j'ai dû très vite identifier un gap entre ma vision d'un tel dispositif et celui visé par l'équipe d'AFILE 77. Là vient le lien avec le sujet de ce mémoire.

En réalisant une enquête approfondie sur l'existant, en France, en matière de dispositifs d'appui à l'émergence d'entreprises ESS⁷, j'ai découvert des incubateurs comme les Fabriques à initiatives – celle de Seine-et-Marne a d'ailleurs cessé ses activités en 2015, suite au désengagement de la

6 En réalité, les demandeurs sont accueillis et conseillés succinctement, sur du temps bénévole des chargés de mission et sur du temps financé sur une mission d'accueil, via le financement départemental CRIB, porté conjointement par 3 structures en Seine-et-Marne. Les structures en projet sont encouragées à avancer dans leur projet et à revenir vers AFILE 77 lorsqu'elles seront sur le point de créer un emploi.

7 Le lecteur attentif aura remarqué que j'utilise **plusieurs formules pour désigner le dispositif en création**. Les chargés de missions, les responsables et moi-même avons bien débattu sur ces questions de vocabulaire. Je n'entrerai pas dans le détail ici, mais à l'heure où j'écris, aucun choix définitif n'a été fait. Deux réalités interfèrent sur ce choix :

- le portage d'un projet régional par IDFA, au sein duquel celui-ci s'intégrera, et donc des choix qui régionaux à venir qui seront à prendre en compte ;

- l'articulation entre ESS et « entrepreneuriat engagé », concept stratégique très structurant mais très récent (stratégie 2016-2020) au sein de France Active, très opérant, mais qui vient aussi « brouiller la lisibilité » - m[^]me s'il est doré et déjà pris en compte dans l'élaboration du dispositif « émergence ESS »...

Ce contexte interne interfère avec des postures à déterminer vis à vis des grandes dynamiques existantes et tendances « en vogue » (entrepreneuriat social, accélérateurs d'innovation sociale, etc.).

Le dispositif local d'appui à l'émergence d'entreprises ESS est donc, pour le moment, « un bébé sans nom ».

Je garderai cependant le vocable « **entreprise** » pour mettre l'accent sur le fait qu'il s'agit d'accompagner la création de projets créateurs d'au moins un emploi salarié pérenne. Ce choix renvoie à la fois aux missions du DLA (accompagner des structures employeuses pour favoriser la pérennisation de leurs emplois) et à la définition de l'ESS telle qu'orientée par la Loi ESS de 2014 (focalisée sur les initiatives créatrices d'emploi(s)).

Je parlerai à d'autres moments d'**incubateur**, comme terme générique désignant l'appui à la création d'entreprise.

Région.⁸ Plus récemment, j'ai découvert des initiatives comme Start'up de Territoire⁹ ou Vivre les Mureaux.¹⁰

Voilà l'état d'esprit que j'aurais aimé impulser au sein du projet « émergence ESS » à AFILE 77. J'ai tenté de faire passer cette mission d'animation territoriale comme aussi importante que celle d'appui aux porteurs de projets, mais le responsable d'AFILE 77 concerné n'a apparemment pas été réceptif.¹¹

J'ai donc su assez rapidement identifier le souhait « de la structure », et, tout en défendant discrètement ma position¹², ne pas m'épuiser dans une direction qui sortait du cadre, en quelque sorte.

3. Mon sujet de mémoire :

AFILE 77 accompagne des structures de l'ESS : donc des « entrepreneurs de territoire ». C'est également un facilitateur de création d'entreprises dites classiques (TPE), donc de création d'emplois sur les territoires seine-et-marnais, et particulièrement en zones dites fragiles : zones rurales ou « quartiers politique de la ville » (QPV).

Le dispositif d'incubation d'entreprises de l'ESS à venir a pour objectif de favoriser l'entrepreneuriat de territoire – au sens large : toute initiative entrepreneuriale qui émerge d'un besoin social peu ou pas satisfait sur un territoire.

4. Ma question :

Comme nous le verrons, il est possible et utile de distinguer 3 types d'« entrepreneuriat hybride » (Baudet, 2017).

8 Ces dispositifs partent de l'identification, par l'équipe qui les anime en lien avec des acteurs du territoire, de besoins sur le territoire concerné, pour proposer un projet d'entrepreneuriat ESS, et d'accompagner un porteur de projet qu'il s'agit de trouver – alors que la plupart des incubateurs accompagnent un porteurs de projet qui a lui-même identifié un besoin, et lui permettent de vérifier l'opportunité du projet qu'il propose de monter (à quel besoin social répond le projet ? A-t-il du sens ici ?), et sa faisabilité pratique et économique (étude de marché et construction d'un modèle économique et d'un plan d'affaires), puis aide à la création de la structure juridique et appui au démarrage de l'activité.

9 Ces dispositifs sont animés soit par de toutes jeunes entreprises sociales (Start'up de Territoire), soit par des regroupements d'acteurs locaux très divers (Vivre les Mureaux). Ils ressemblent aux Fabriques à Initiatives, mais ne sont pas portés par des institutions. Ils partent de la création d'une dynamique locale autour de l'identification collective de besoins sociaux sur un territoire, et initient des rencontres, des sortes de « foires aux projets », permettant, d'abord, de mobiliser les habitants d'un territoire dans la démarche, puis d'attirer des porteurs de projets souvent extérieurs au territoire concerné, qui seront accompagnés et/ou parrainés par des habitants.

10 Vivre les Mureaux : <https://www.franceculture.fr/emissions/hashtag/viens-visiter-ma-banlieue> ; <https://lesmureaux.info/revue-de-presse/>

11 Il faut dire que nos rencontres étaient rares et relativement brèves, et que cette année a été dense en changements pour l'association. Disons également que ce responsable croit en l'utilité du dispositif d'appui à l'émergence ESS, mais reste prudent quant à l'investissement de la structure sur ce dispositif : il souhaite agir pas à pas, et donc commencer par lancer le dispositif sans que celui-ci ne prenne trop de place au sein de l'organisation.

12 Ma position est que le succès du dispositif dépend de cette mission d'animation de territoire, qui, en conséquence, ne devrait pas être portée timidement « et on verra si ça marche », mais au contraire être au cœur du développement du dispositif dès sa gestation, sans quoi, justement, il risque de manquer de visibilité et de ne pas « décoller ». Mais « la demande existe », comme le rappelle l'équipe. L'objectif chiffré du dispositif est clair – et devrait être atteint sans difficulté : accompagner 8 porteurs de projet chaque année. (Sans publicité, en l'état actuel, une quinzaine de demandes arrivent à AFILE 77 chaque année.)

Dans la continuité des travaux de la Chaire ESS de l'UPEM (Defalvard, Fontaine, 2017, 2018), je m'attacherai à déterminer dans quelles conditions ces formes d'entrepreneuriat sont, ou pas, génératrices de nouveaux modes de développement local.

5. Problématisation :

En effet, le projet de l'ESS pourrait bien se résumer à ceci : favoriser un changement sociétal¹³ localement (en lien souhaité avec un changement plus global), ce serait, grâce à de nouvelles pratiques entrepreneuriales, avoir une influence qualitative et significative sur les modes de développement local.¹⁴

Et là, sans doute, faire appel à la notion et à la figure de « commun social de capacité » (Defalvard, Fontaine, 2017) pourrait nous éclairer.

6. Mon hypothèse serait donc :

Certaines de ces formes d' « entrepreneuriat hybride » sont génératrices de modes alternatifs de développement local, et donc potentiellement porteuses de changement sociétal, quand elles recouvrent la figure des communs sociaux de capacité.

Ce travail de recherche me permettra donc d'éclairer certaines pratiques d'entrepreneuriat à la lumière de la figure des communs sociaux de capacité, et donc probablement de compléter - en quelque sorte - la mission que j'ai réalisée pour AFILE 77.

13 Je parle ici d'un changement sociétal qui permette aux personnes et aux groupes sociaux d'influencer, au moins localement, les décisions politiques qui les concernent, en favorisant leur pouvoir économique (entre autre) et leur intervention démocratique : un changement qui donne aux individus et aux groupes une place de citoyen. Je m'inspire ici des mouvements d'éducation populaire et d'économie solidaire, entre autre.

14 Cette vision me permettra de réconcilier ma vision de l'ESS, très axée « économie solidaire » (Laville, 2006), et la vision de l'ESS portée par les politiques officielles actuelles, focalisée sur l'ESS comme génératrice d'activité économique, en grande partie mesurée par la création et la pérennisation d'emplois.

1. Les communs en général, et les communs sociaux de capacité comme vecteurs de développement local alternatif

Le « renouveau des communs », en cours depuis les années 1990 (Ostrom, 1990, traduit en français en 2010) éclaire de façon étonnante l'ESS et les courants alternatifs cherchant à impulser un changement sociétal post-capitaliste et à générer un véritable changement de fond aux niveaux politique et économique.

Deux types de communs :

Actuellement, la littérature distingue 2 principaux types de communs :

-les communs traditionnels, suite aux travaux réalisés par Elinor Ostrom et ses collègues, au sein de l'École d'Indiana, aux États-Unis (voir paragraphe 1.1) ;

-les communs informationnels, liés à des ressources numériques, dont le chef de file est Stallman (Coriat, 2015, p. 2), qui a révolutionné « le libre ». En créant

« la licence GPL (General Public License) [il] a, en y associant le copyleft, non seulement créé un domaine public inviolable, mais aussi un domaine public qui en permanence s'auto-enrichit. Le tout, non en niant le droit de propriété, mais en l'investissant pour le subvertir. Stallman est à l'origine de cette **fantastique innovation sociale** : par le moyen de contrats privés (des licences d'autorisation, les fameuses licences GPL), garantis par une institution créée pour cela (la Free Software Foundation), **il crée du domaine public protégé, du domaine public où aucun free rider ne peut désormais opérer pour spolier les créateurs**, ce que l'absence de droits (avant la mise des logiciels sous licence GPL) autorisait. » (Coriat, 2015, p. 3)

Un exemple fréquemment cité de commun informationnel est Wikipédia : encyclopédie en ligne, alimentée et perpétuellement enrichie par ses utilisateurs.

Les communs traditionnels renvoient à la gestion d'une ressource naturelle menacée, par un groupe relativement restreint, à un niveau local. Les communs informationnels renvoient à la gestion commune d'une ressource immatérielle, par une communauté non-territorialisée géographiquement.

Comme nous le verrons, la Chaire ESS de l'UPEM développe actuellement un programme de recherche autour d'**un troisième type de communs : les communs sociaux de capacité**. Ce concept émergent sera à la base de mon présent travail de mémoire. (Fontaine, 2016 ; Defalvard, 2017 ; Fontaine et Defalvard 2018). Dans certains travaux d'Hervé Defalvard, il est question de « communs ESS » : cette notion se fonde dans le concept émergent de commun social.

1.1. Elinor Ostrom et les communs traditionnels :

Elinor Ostrom, politologue américaine, a grandement contribué à l'émergence généralisée et foisonnante de ce renouveau des communs, suite à la parution de son ouvrage en anglais en 1990, qui lui a valu d'obtenir le Prix d'économie de la Banque de Suède à la mémoire d'Alfred Nobel en 2009, avec Oliver Williamson, « pour son analyse de la gouvernance économique et, en particulier, des biens communs ».

Pour définir brièvement les communs, je reprends ici Geneviève Fontaine (2017), citant Benjamin Coriat (2015)¹⁵ :

« en référence explicite aux travaux de Ostrom : « Si l'on s'en tient aux éléments mis en avant par Ostrom elle-même, les communs peuvent être définis comme des ensembles de ressources collectivement gouvernées, au moyen d'une structure de gouvernance assurant une distribution des droits entre les partenaires participant au commun (commoneurs) et visant à l'exploitation ordonnée de la ressource, permettant sa reproduction sur le long terme. » (p. 38-39).

« En tant qu'institutionnaliste étudiant des phénomènes empiriques, je pars du principe que les individus tentent de résoudre les problèmes d'une manière aussi efficace que possible. » (Ostrom, 2010, p. 40)

Bien que n'ayant pas pour objet l'étude de réalités directement liées à l'ESS, cet ensemble conceptuel agit à la fois comme un nouvel appareillage théorique (en cours d'élaboration) en tentant de fournir « une théorie suffisamment précise de l'action collective par laquelle un groupe d'appropriateurs peut s'organiser volontairement pour conserver la valeur résiduelle de leurs efforts » (Ostrom, 2010, p. 39), et comme une « boîte à outils » très concrète, puisqu'elle tente de dégager un cadre¹⁶ de compréhension et d'action, mettant en évidence les conditions d'émergence et de durabilité des modes d'organisation que sont les communs.

Son travail est basé sur une synthèse impressionnante d'études de cas (plusieurs centaines, sur les 5000 répertoriées dans diverses disciplines en 1989¹⁷ (Ostrom, 2010, p. 9)) liées à « l'observation de groupes d'appropriateurs », aussi appelés « commoneurs », soit des individus utilisateurs d'une ressource, tentant de gérer collectivement l'utilisation de cette ressource, naturelle, renouvelable, et en danger de surexploitation.

Les cas observés, étudiés et commentés ont trait à la préservation de ressources naturelles, renouvelables et menacées localement de surexploitation, telles que le poisson en zone littoral (pour des pêcheries locales), l'eau en lien avec l'irrigation de cultures, ou la pâture.

Elinor Ostrom analyse des « situations de ressources communes » afin de « contribuer à développer une théorie large des dispositifs institutionnels relatifs à la gouvernance et la gestion efficace des ressources communes » : sa drche consiste à établir une base empirique (basée sur des observations nombreuses et variées, scientifiquement codées, permettant ainsi de passer du qualitatif au quantitatif) « **pour améliorer notre compréhension théorique de la manière dont les institutions fonctionnent et la manière dont les individus les font évoluer.** »

15 Coriat B. (dir.) (2015), « Communs fonciers et communs intellectuels. Comment définir un commun ? » in Le retour des communs - La crise de l'idéologie propriétaire, Les liens qui libèrent, p23-50.

16 Elinor Ostrom est en effet extrêmement prudente sur le fait de proposer un cadre, et non un modèle. En effet, étant donné la variété des cas observés, codés et/ou commentés lors de ses décennies de recherche sur le sujet, elle estime qu'il peut être dangereusement réducteur de proposer un modèle, qu'il s'agirait, pour les responsables politiques de prescrire, et d'appliquer à des réalités locales, sans en analyser au préalable tous les tenants et aboutissants.

17 Elinor Ostrom avait rejoint l'Académie nationale des sciences et son « Panel sur la gestion des ressources de propriété communes » en 1985. Elle est ainsi passée de l'observation directe de l'organisation collective de préservation d'une dizaine de nappes aquifères en Californie, à l'étude transversale synthétique de plusieurs centaines de cas étudiés par divers chercheurs dans le monde. (Ostrom, 2010, pp. 7-8)

Elle a ainsi montré qu'une troisième voie, tout à fait efficiente, existait entre l'intervention d'un pouvoir central régulateur (contraignant, coûteux et trop éloigné du terrain) et la privatisation pure et simple des ressources : celle des communs, où des arrangements institutionnels élaborés et décidés entre les utilisateurs de la ressource permettent une gestion optimale (et peu coûteuse en terme d'organisation) de cette ressource.

Elinor Ostrom se réclame de la nouvelle économie institutionnelle¹⁸, et prend également appui sur la théorie du jeu, ainsi que sur la théorie de l'action collective (dont les modèles de « la tragédie des biens communs » (Hardin), le dilemme du prisonnier (Dawes, 1973, 1975) et la logique de l'action collective (Olson), dont elle admet certains fondements de l'action collective, mais pas les conclusions.

Pour elle, l'écueil qui amènent les auteurs de tous ces modèles à la conclusion selon laquelle des individus rationnels et éclairés auront toujours tendance à agir pour eux-mêmes, et non en coopérant avec d'autres, et ainsi à épuiser les ressources communes, est principalement lié à une posture inadaptée des observateurs et décideurs (chercheurs, politiciens), supposant l'individu comme « incapable ».¹⁹ (Sugden (1986), cité par Ostrom, 2010, pp. 254-255)

Sans entrer dans les détails, je la cite en conclusion de cette présentation :

« Tant que les acteurs seront vus comme des prisonniers [ne pouvant pas modifier leurs contraintes], les directives politiques s'intéresseront à cette métaphore [dilemme du prisonnier]. **Il serait préférable de se pencher sur la manière de renforcer la capacité des acteurs concernés à changer les règles contraignantes du jeu, afin de parvenir à d'autres résultats que d'implacables tragédies.** » (Ostrom, 2010, p. 19)

L'auteure insiste beaucoup sur ce point. Cela renvoie, en un sens, aux concepts d'« enforcement », mis en valeur par Coriat (2015) (voir paragraphe 1.2.), et à celui de « capacité », développé par Sen, et valorisé par Fontaine et Defalvard (voir paragraphe 1.3 et 1.4).

Pour donner un **exemple concret** d'arrangement institutionnel autour d'une ressource naturelle renouvelable menacée de surexploitation, citons cette « alternative empirique à la centralisation et à la privatisation » exposée par Elinor Ostrom (2010, p. 32) :

« La pêche littorale, à Alanya [en Turquie], est, comme le décrit Fikret Berkes (1986b), une opération d'une envergure relativement limitée. Une bonne partie de la centaine de pêcheurs locaux opèrent à partir de bateaux de deux ou trois personnes, en utilisant divers types de filets. La moitié des pêcheurs appartiennent à la coopérative de producteurs locale. Selon Berkes, la première moitié des années 1970 fut « l'âge sombre » d'Alanya. La visibilité économique de la pêche était menacée par deux facteurs. D'une part, la pêche illimitée avait engendré de l'hostilité, parfois, de violents conflits entre les utilisateurs. D'autre part, la concurrence entre les pêcheurs pour les meilleures zones de pêche avait fait grimper les coûts de production ainsi que le niveau d'incertitude concernant le potentiel de récolte de chaque bateau.

¹⁸ L'économie néo-institutionnelle est un regain de la première économie institutionnelle ayant pris place au tout début du 20ème siècle, d'abord en Allemagne, puis essentiellement aux États-Unis.

John Rogers Commons (1862-1945) est un de ses représentants. Ses théories reprochent aux économistes de n'avoir perçu que la dimension individuelle de l'économie, sans prendre en compte la **dimension collective**. Les institutions sont alors des actions collectives censées améliorer l'action individuelle. Il distingue les institutions informelles (savoir-vivre, usages, coutumes, etc.), des institutions formelles (société, association, administration, etc.). L'économie néo-institutionnelle va reprendre les théories telles que celles de John Commons, et les repenser dans le contexte d'un néoclassicisme toujours plus important dans les années 1970. source : Wikipédia

¹⁹ Sugden R. (1986), *The Economics of Rights, Co-operation, and Welfare*, Oxford, Blackwell, cité par Ostrom, E. (2010), *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boeck, p. 254-255.

Au début des années 1970, les membres de la coopérative locale commencèrent à expérimenter un système ingénieux d'allotissement des sites de pêche parmi les pêcheurs locaux. Après une décennie d'apprentissage par essais et erreurs, les règles utilisées par les pêcheurs du littoral d'Alanya furent définies comme suit :

- Chaque année, en septembre, une liste de pêcheurs éligibles (tous les pêcheurs licenciés d'Alanya) est préparée, sans tenir compte de l'adhésion à la coopérative.
- Au sein d'une zone normalement utilisée par les pêcheurs d'Alanya, tous les lieux de pêche utilisables sont nommés et listés. Ces sites sont suffisamment espacés pour que les filets placés sur un site n'entravent pas le passage du poisson qui devrait être disponible sur un site adjacent.
- Ces sites de pêche nommés et leur attribution sont en application de septembre à mai.
- En septembre, les pêcheurs éligibles tirent au sort les lots auxquels ils sont affectés.
- Chaque jour, de septembre à janvier, chaque pêcheur se déplace vers l'est jusqu'au lot voisin. Après janvier, les pêcheurs se déplacent vers l'ouest. Ce système donne aux pêcheurs des opportunités égales par rapport aux bancs qui migrent d'est en ouest entre septembre et janvier et inversement entre janvier et mai (Berkes, 1986, pp 73-74²⁰). »

Elinor Ostrom explicite ensuite en quoi ce système permet, en définissant collectivement des droits d'usage précis valables pour tous :

- de préserver la ressource tout en l'exploitant de façon optimale,
- de permettre le maintien d'une activité économique pour tous les pêcheurs licenciés d'Alanya, jugée correcte par eux-mêmes,
- de gérer les conditions d'accès à la ressource, et le respect des règles choisies par les « commoneurs »,
- d'avoir tous des conditions d'accès égales à la ressource.

Elle précise, en outre, que ce système est légitimé, car validé et (potentiellement) contrôlé, par les autorités locales, mais que ce sont d'abord les pêcheurs eux-mêmes qui se sanctionnent en cas de non respect des accords.

La synthèse de ces travaux sur la gestion commune de ressources renouvelables au sein de communautés traditionnelles a été traduite en français en 2010.

En une vingtaine d'années (1990 à 2010), la littérature scientifique a été très prolifique sur le sujet des communs.

1.2. Qu'est-ce qu'un commun ?

En constatant, en 2015, le foisonnement des travaux au sujet des communs, qu'il désigne même comme une « cacophonie », Benjamin Coriat a écrit un article synthétique dans lequel il entend clarifier les bases, afin d'éviter « **de perdre ce que le mouvement des communs apporte de nouveau et d'immense à nos réflexions** ».

Trois déterminants cumulatifs : la ressource, ses modes d'accès et de gouvernance

20 Berkes F., 1986, *Local-Level Management and the Common Problems : A comparative Study of Turkish Coastal Fisheries*, Marine Policy 10, cité par Ostrom E., 2010, *Gouvernance des biens communs*, Bruxelles, De Boeck, pp. 32-35.

Il commence donc par rappeler (Coriat, 2015, p. 2) les 3 caractéristiques identifiées par Elinor Ostrom et ses successeurs, pour caractériser le mode d'organisation et d'institution de tout « commun » :

« Le (ou les) commun(s) – au sens strict, c'est-à-dire pleinement spécifié(s)- renvoie(nt) à **trois séries de déterminants et constituants**, qui permettent une définition rigoureuse de la notion de commun. **Un commun n'existe que sous la triple existence** :

- **de la « ressource » mise en commun et partagée** (que celle-ci soit matérielle : un lac et ses ressources halieutiques..., ou informationnelle : une base de données et les informations qu'elle contient...);

- **du mode d'accès à la ressource, et des règles de son partage** (et/ou des bénéfices qui en sont tirés) ; est ici visée la structure des droits et obligations des « commoners » [7] sur la ressource ; ou, pour le dire en termes plus précis, est visé ici le faisceau de droits (« bundle of rights ») noué autour de la ressource partagée et qui lie les ayant droits entre eux autour d'un système (en général) complexe de droits et d'obligations réciproques, que ceux-ci résultent de l'usage (et/ou du droit coutumier), de la loi ou du contrat ;

- **du mode de gouvernance de la ressource** : que cette gouvernance s'effectue par simple respect de traditions ou conventions ou qu'elle s'exerce à travers des comités et de la délibération explicites, elle a pour fonction d'assurer le respect des droits et obligations des insiders (commoners) comme des outsiders (personnes et communautés n'ayant pas a priori de droits sur la ressource). Les modes de gouvernance permettent aussi de trancher dans les conflits d'intérêts lorsque ceux-ci viennent à se manifester et menacent l'existence du commun. »

Les clarifications apportées par Coriat lui permettent de montrer en quoi l'apport des communs est révolutionnaire. Deux caractéristiques essentielles émanent en effet de ces trois constituants.

Première caractéristique essentielle : le faisceau de droits noués autour de la ressource

Il rappelle (Coriat, 2015, p.2) qu' « Il n' y a pas de communs sans distribution de droits de propriété. La question centrale des communs n'est évidemment pas celle de la nature de la ressource partagée, pas plus qu'elle n'est celle de « l'intentionnalité » des agents. La question centrale au cœur des communs est celle du faisceau de droits noué autour de la ressource, de sa gouvernance, et des conditions qui permettent son effectivité (« enforcement ».)

Les communs (d'hier comme d'aujourd'hui) ont ceci en propre que la forme d'institutionnalisation des droits des commoners rend possible, pendant des périodes de temps qui peuvent être longues, le bénéfice de l'accès et du partage de la ressource à des communautés élargies de participants. **C'est en cela – la nature et la protection des droits distribués – qu'ils apportent quelque chose de radicalement neuf.** » (...)

Seconde caractéristique essentielle : un nouveau type de droit de propriété

« La révolution apportée par les communs est une révolution qui a trait au droit de propriété. Le commun est à la fois une forme de résistance et une solution alternative à la représentation et à la pratique des droits de propriété entendus comme droits exclusifs du détenteur du droit, (droit « bourgeois »). (...)

« Il est non moins essentiel de comprendre que ces solutions ne consistent pas à nier le droit de propriété, mais à **le définir d'une manière (plus ou moins) radicalement nouvelle pour lui donner des contenus visant à assurer non « l'exclusion »** (des tiers autres que le détenteur du droit) mais au contraire pour **permettre « l'inclusion » de différents individus et communautés** au droit d'accéder au bien, d'en user, d'en tirer partie et bénéfice, voire de le modifier et de l'enrichir. » (Coriat, 2015, p.3)

Enfin, Benjamin Coriat spécifie que de nombreuses ressources ne pourront sans doute pas être gérées exclusivement sous forme de commun, mais devront l'être en lien avec les pouvoirs publics. Ces ressources et leur gestion ne constituent pas pour l'auteur « un commun » au sens « pleinement spécifié » du terme : **ce sont des « bien communs »**, pour lesquels :

- une jouissance partagée (mais non protégée) est possible,
- mais « **il n'y a pas de gouvernance capable de garantir l'effectivité de la jouissance de la ressource** (qu'il appelle également « enforcement » des droits) ».

Il cite ici les exemples de l'eau (entendue comme ressource planétaire - et non locale), de l'air et des océans, mais aussi ceux de la connaissance et de la santé. (Coriat, 2015, p. 4)

Pour l'auteur, « Analyser ces solutions [liées à la mise en pratique des communs et des modes hybrides indispensables à la gestion de certaines ressources], évaluer la possibilité de les étendre et de les généraliser, de les modifier pour les adapter à des situations spécifiques, repérer les obstacles qui se dressent sur ce chemin et envisager les moyens de les surmonter : là est la tâche, là est le programme que dessine l'étude des communs. » (Coriat, 2015, p. 4)

C'est une piste activement explorée, notamment depuis 2016, par Hervé Defalvard et Geneviève Fontaine, à travers l'observation de certaines pratiques : les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), de leurs conditions d'émergence et de leurs liens avec les politiques publiques. (Fontaine 2017 ; Defalvard, Fontaine, 2017, 2018)

1.3. Les communs sociaux de capabilité :

1.3.1. Communs sociaux :

Dans un article à paraître, Geneviève Fontaine et Hervé Defalvard (2018) contextualisent et définissent ainsi les communs sociaux :

« Les communs sociaux renvoient, pour Michel Bauwens (2017), aux formes d'organisation qui émergent des solidarités locales lorsque le capitalisme de marché devient dominant, durant le XIXe siècle. Ils coïncident pour lui avec les origines de l'économie sociale et solidaire, qui fait du mouvement associationniste, des coopératives et des mutuelles des formes de communs sociaux. En quelque sorte « étatisés » par le développement de l'État-providence, **les communs sociaux réapparaîtraient aujourd'hui comme une réponse à la montée des inégalités (souvent cumulatives) et des phénomènes d'exclusion de toutes sortes, à laquelle les politiques publiques telles qu'elles sont pensées actuellement peinent à répondre** (Garnier et Zimmermann, 2018). Pour ces auteurs, les communs sociaux actuels sont de nouvelles formes de solidarité qui émergent depuis « le bas » dans un processus d'innovation sociale impliquant les personnes concernées autour de l'enjeu de l'exclusion – appréhendée comme une absence d'accès aux biens et aux services communs. »

1.3.2. Capabilité :

Les auteurs ont étudié divers modes d'organisation locale²¹ liés à l'économie sociale et solidaire (ESS), en les considérant comme des exemples de communs en construction, et en intégrant comme élément déterminant le concept développé par l'économiste indien Amartya Sen, celui de « capabilité ». (Fontaine, 2017)

Retenons que « Pour Sen, les inégalités entre les individus ne s'apprécient pas au regard de leurs seules dotations en ressources, mais de leurs capacités à les convertir en libertés réelles. Il introduit

21 Ils ont principalement éprouvé cette notion de commun social de capabilité à travers l'analyse de données liées à l'émergence et au fonctionnement de PTCE, pôles territoriaux de coopération économiques. Nous y reviendrons dans la partie 2.

ainsi la notion de « **capabilités** », qui invite à considérer la pauvreté au-delà des seuls aspects monétaires et à la penser en termes **de libertés d'action, de capacités à faire.** »²²
Cet auteur a largement contribué à l'affirmation d'un « développement humain », et à la reconnaissance de concepts et d'outils de mesure chers au PNUD, comme l'Indicateur de Développement Humain (IDH). »²³.

Pour les auteurs, les règles liées à l'utilisation d'un commun social doivent inclure des modalités permettant de développer cette « capabilité », cette possibilité réelle d'avoir accès à la ressource concernée – sans quoi l'institution échouera dans sa mission universaliste, c'est à dire que des groupes et des individus ne pourront accéder à la ressource.

1.3.3. Caractéristiques de ces communs sociaux de capabilité :

Selon Defalvard et Fontaine, aux côtés des communs traditionnels et des communs de la connaissance, existent également « des communs sociaux ».

En articulant les données issues des travaux d'Ostrom sur les communs traditionnels, le concept de capabilité de Sen, et l'observation de certaines réalités de l'ESS vues comme des communs, Defalvard et Fontaine ont précisé les spécificités de ces communs sociaux de capabilité.

Il s'agit d'un mode d'organisation local qui **permet à des droits formels d'être des droits réels** : il favorise le développement de la « capabilité » des personnes et des groupes sociaux.

Cette conversion du formel au réel s'opère **sous exigence démocratique**, c'est à dire grâce à des modes de gouvernance qui permettent à chacun :

- d'accéder ou de ne pas accéder à la ressource (ne pas y accéder est aussi un droit),
- d'en discuter l'accès,
- d'intégrer la communauté gérant et jouissant de la ressource.

Les réalités observées sont basées sur le développement de l'offre et de l'accessibilité à des ressources sociales, comme la santé, l'emploi ou l'éducation.

Les arrangements institutionnels mis en œuvre localement permettent à un groupe de « commoneurs » de gérer une ressource sociale selon les 3 caractéristiques liées aux communs (Ostrom, 2010 ; Coriat, 2015), et « vont plus loin » : ils reposent, explicitement ou non, sur la revendication d'un accès universel de tous ceux qui le souhaiteraient, à cette ressource, et sur le système démocratique élaboré par les acteurs pour rendre l'accès à la ressource possible et réel à un maximum de personnes et de groupes sociaux.

Cette notion de communs sociaux de capabilité permet donc de faire un lien plus étroit entre le concept de commun (Ostrom, 2010), et certaines réalités de l'ESS.

1.3.4. Illustration : Territoire zéro chômeur de longue durée :

Prenons ici l'exemple de « Territoires zéro chômeur de longue durée »²⁴ : la ressource visée est l'emploi local salarié et durable pour tous sur le territoire visé. Sous l'impulsion d'ATD Quart Monde, cette expérimentation a été mise en route sur 10 territoires depuis 2016 et devrait être étendue à 50 nouveaux territoires en 2019.

22 Article de Bernard Bret : http://hypergeo.eu/spip.php?article511#Développement_définition

23 <https://www.economie.gouv.fr/facileco/amartya-sen>

24 site de l'association TZCLD, <https://www.tzclld.fr/>

Il s'agit de créer des EBE (entreprises à but d'emploi) au sein desquelles un regroupement d'acteurs locaux -dont des habitants, chômeurs ou pas- identifient des besoins sur leur bassin de vie. Les chômeurs de longue durée qui souhaitent intégrer l'EBE sont invités à expliciter leurs propres souhaits (type d'emploi souhaité en terme d'activité, de durée hebdomadaire de travail). Des postes salariés à durée indéterminée sont ensuite créés sur mesure, en lien avec les besoins du territoire. L'EBE intègre également une mission essentielle de formation des salariés.

La ressource « emploi local, salarié et durable » est bien une ressource sociale, à visée universaliste, basée sur la reconnaissance d'un droit pour tous.

Le plaidoyer développé en faveur de cette expérimentation l'énonce d'ailleurs clairement : « **Faisons ensemble de l'emploi un droit !** », est l'injonction finale de l'introduction au Rapport d'activité 2017 de l'association TZCLD, énoncée par de Laurent Grandguillaume, président.²⁵

3 postulats :

« **Le 1er est que personne n'est inemployable**, contrairement à l'idée qu'une partie de ces chômeurs ne seraient pas en mesure d'accéder à un emploi de droit commun. Un néologisme a été inventé. Plutôt que d'employabilité, qui insiste sur la responsabilité du chômeur dans sa situation, on parle d'**employeurabilité** pour mettre l'accent sur la responsabilité de l'entreprise en la matière. »

Le 2ème postulat est qu'il existe des besoins sociaux non satisfaits correspondant à des travaux utiles, comme on le supposait déjà à la création des contrats aidés. Les *contrats aidés* reposent sur cette idée. Il fallait créer de nouveaux services pour créer de nouveaux emplois pour les jeunes.

Le 3ème postulat : ce n'est pas l'argent qui manque. Le chômage de longue durée occasionne des dépenses importantes. Elles pourraient être utilisées plus utilement et orientées vers la création d'emplois. Ce n'est pas nouveau. » (Philippe SEMENOWICZ, Cahier de la Chaire ESS 2016, Acte du Workshop international 16 mai 2016 p. 81)

6 principes :

« Il y a du nouveau sur les **principes fondamentaux du projet**. Tout d'abord, l'**exhaustivité**. Dans ce projet, on va essayer de mettre le principe d'exhaustivité en œuvre.

Ensuite, des **emplois-formation en CDI, à temps choisi, rémunérés au minimum au SMIC**. Ce n'est pas le cas jusqu'à présent

emploi, puis formation

3ème principe : des emplois supplémentaires. Il faut créer des emplois à proportion des besoins en fonction du cycle économique. Il faut créer plus emplois supplémentaires lorsqu'un grand nombre de personnes sont au chômage et inversement. Cela se concrétise par la création d'entreprises qui peuvent se positionner sur **des secteurs non concurrentiels** avec le secteur marchand et le secteur non marchand.

25 « L'association Territoires zéro chômeur de longue durée a été créée en octobre 2016 pour prendre la suite du projet du même nom, porté pour sa phase de démarrage par ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs France, le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité. Elle a pour objet l'animation et le développement du projet. Suite à l'habilitation des 10 territoires expérimentaux par la loi du 29 février 2016, de nombreux territoires volontaires se mobilisent pour entrer dans la démarche. »

Rapport d'activité 2017, p. 3.

Il y a donc des **travaux utiles pour le territoire**. Soutien des personnes en situation de fragilité, lutte contre les exclusions et les inégalités et le développement durable. C'est l'**économie du « prendre soin »**. Prendre soin de l'environnement et des personnes.

Ensuite, un **financement à partir des économies réalisées**. Le chômage de longue durée occasionne des coûts sociaux, des manques à gagner. En faisant la somme des deux et en réutilisant cet argent différemment, on peut obtenir un équilibre. C'est ce que l'évaluation devra montrer.

Dernier principe fondamental du projet : le volontariat des territoires et le droit d'option. Ce n'est pas forcément une mesure qui va être généralisée automatiquement à l'ensemble des territoires après l'expérimentation. Les territoires doivent se positionner de manière volontaire. Sur la première phase, on a 10 territoires. En fonction de l'expérimentation, on va élargir cela à d'autres territoires volontaires. À terme, chaque territoire aura la possibilité de basculer sur ce régime ou non. »

4 phases :

« **La première, c'est la fabrique du consensus territorial.** Il faut donc avoir des territoires volontaires. Les territoires de taille limitée. Il faut une dynamique forte. Entre 5 000 et 10 000 habitants. Il faut une institution nouvelle de collectivité locale qui réunit toutes les parties prenantes.

Une fois que ce consensus territorial a été obtenu, **la 2ème phase, ce sont les notifications de toutes les personnes privées durablement d'emploi.** Celles qui sont déjà recensées en tant que telles, parce qu'elles sont inscrites à Pôle Emploi. Mais aussi des chômeurs découragés. Il faut aller chercher les personnes par les services sociaux et les associations. On va leur proposer. Il n'y a pas d'obligation. C'est aussi la volonté des personnes, le volontariat.

La 3ème phase : l'identification des travaux utiles. On va faire des enquêtes, menées notamment par les collectivités locales.

La dernière phase : la création de l'entreprise à but d'emplois. » (Philippe SEMENOWICZ, Cahier Chaire, op. Cit. p. 82)

Au terme de l'expérimentation de 5 ans démarrée en 2016, le projet vise une extension au niveau national, au choix des territoires qui le souhaiteraient.

Bien que le projet ait pris d'emblée la forme d'une organisation au niveau national, la démarche s'appuie, hormis pour son financement (qui s'appuie sur des fonds redirigés au niveau national), sur une dynamique exclusivement territoriale, accompagnée et encouragée par une organisation structurée nationalement et par des dynamiques riches de rencontres et d'échanges entre les différents territoires impliqués ou volontaires.

Il s'agit bien de rendre réellement accessible à tous ceux qui le souhaitent (territoires et personnes « privées d'emploi ») une ressource sociale, reconnue comme un droit universel (d'ailleurs inscrit dans la Constitution française) en mettant en place un mode d'organisation local.

Si l'on analyse cette initiative à l'aune de la grille proposée par Geneviève Fontaine (2017) :

Les 3 critères identifiés par Ostrom et col. (2010) concernant les communs sont bien présents :

1- la « ressource » mise en commun et partagée :

ici, **des emplois locaux et durables sont créés** en fonction des besoins identifiés sur le territoire considéré et des souhaits des personnes « privées d'emploi » volontaires.

Contrairement à ce qui s'observe le plus fréquemment dans le milieu du travail ou de l'insertion par l'activité économique, les besoins à satisfaire, ainsi que les conditions d'emploi et les postes créés sont définis, en principe, par les « privés d'emploi » - en lien avec les autres acteurs impliqués.

Des études monographiques devraient permettre d'observer ce qu'il en est au cas par cas. En effet, cette approche réellement centrée sur les « plus fragiles », chère à ATD Quart Monde, demande une posture culturelle forte qui n'est pas dominante en France. D'où le caractère crucial et essentiel d'une telle expérimentation.

2 et 3- le mode d'accès à la ressource, et des règles de son partage ; le mode de gouvernance de la ressource :

ici, certains acteurs du territoire impulsent la mise en œuvre d'une démarche déjà existante²⁶, en phase d'expérimentation, avec ses règles (voir ci-avant ses postulats, ses principes et son type d'institution : une EBE multi partenariale) ;

il s'agit pour les 10 premiers territoires concernés d'éprouver un modèle clair, mais qui a été pensé pour s'adapter aux caractéristiques locales.

Pour ce qui est des caractéristiques propres aux communs sociaux de capacité qui en font un « commun au sens fort » (Fontaine, 2017) :

4) Une aspiration sociale au développement équitable des capacités motive l'action collective :

Les territoires volontaires pour appliquer la démarche le font par adhésion au projet et à ses valeurs. L'accompagnement des acteurs du territoire et les partages avec d'autres acteurs dans d'autres territoires doivent permettre de s'assurer que cette aspiration à la capacité est bien développée sur le terrain.

La démarche prévoit dès le départ d'aller chercher les « privés d'emplis » isolés et non demandeurs : à eux de choisir ensuite s'ils souhaitent participer en identifiant les besoins du territoire et en devenant salariés de l'EBE.

5) l'objectif est l'accessibilité réelle à la ressource à partir d'une finalité d'équité et une attention portée aux plus démunis et vulnérables. L'accessibilité se traduit notamment dans les droits distribués qui régulent l'accès à la ressource.

La démarche prévoit dès le départ d'aller chercher les « privés d'emplis » isolés et non demandeurs : à eux de choisir ensuite s'ils souhaitent participer en identifiant les besoins du territoire et en devenant salariés de l'EBE.

26 Il s'agit d'une démarche inspirée de celle qu'ATD Quart Monde développe depuis bientôt vingt ans, qui part du principe que l'entreprise doit apprendre à s'adapter à ses salariés, et non se baser uniquement sur le devoir des salariés de s'adapter à l'entreprise. Ce principe est appliqué en particulier à TAE, Travailler et apprendre ensemble, entreprise créée en Seine-saint-Denis. Il demande une posture culturelle.

6) un mode de gouvernance local et délibératif associant les personnes concernées (liberté procédurale) et qui repose sur une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité

La reconnaissance de la dignité de chacun est une base du projet : elle passe par le principe d'exhaustivité (rencontrer tous les « privés d'emplois », même les plus isolés socialement).

La dignité passe ici par le droit à occuper un emploi salarié durable, qui, au-delà des avantages matériels qu'il peut procurer (accès au logement, meilleures conditions de vie (alimentation, santé, éducation)), favorise une forme de reconnaissance sociale. (Aileney, 2011)

Elle passe aussi par le fait de participer à la mise en place de l'EBE en concourant à l'identification de besoins sur le territoire, entre autre).

A noter que certains emplois créés favorisent directement la vie de l'EBE. Par exemple : postes liés au service de restauration des employés.

7) la ressource faisant l'objet d'un commun de capabilité (« ressource sociale ») concourt aux capacités et fait l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération.

L'organisation proposée tente de rendre réellement accessible la ressource « emploi local durable », en impliquant des personnes privées d'emploi dans l'identification des besoins, dans la formulation individuelle des souhaits de chacun concernant son emploi.

Il faudrait avoir des données monographiques plus précises sur des cas d'EBE observés individuellement pour déterminer la place de la délibération entre les utilisateurs de la ressource.

En revanche, la ressource fait bien l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable.

8) Des pouvoirs publics qui, en sus de la reconnaissance méta-institutionnelle des règles du communs (Ostrom, 1990), favorisent la liberté procédurale des acteurs et adoptent une posture de co-construction

La démarche est fondée dès le départ sur l'implication de parties prenantes diverses au niveau local, dont les pouvoirs publics doivent être particulièrement présents et en co-construction.

Selon la « grille » proposée par Geneviève Fontaine (2017), l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée est bien construite, en principe, sur la figure du commun social de capabilité.

Il faudra ensuite observer ses applications concrètes en local pour s'assurer que ce projet favorise l'accès réel à la ressource d'un maximum de personnes, c'est à dire qu'il développe bien la capabilité des territoires et des personnes privées d'emploi.

Pour conclure ce paragraphe concernant les communs sociaux, évoquons l'influence de l'approche institutionnelle à travers la notion d'innovation sociale – qui va de pair avec une visée de transformation sociale – telle que présentée par Fontaine (2017), s'appuyant sur Bouchard (2015) :

« Ostrom a ainsi défini un cadre d'analyse de la diversité des arrangements institutionnels permettant de caractériser des communs institués, d'étudier les conditions favorables à leur pérennité, à leur efficacité ou les processus d'évolution des règles les régissant - mais sans avoir exprimé clairement de visée normative et sans analyser leur potentiel transformatif. Or c'est

précisément ce potentiel transformatif qui fonde **l'approche institutionnaliste de l'innovation sociale** quand elle est définie comme « une intervention initiée par des acteurs sociaux [au sens large] pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » ».

Cette évocation met en lumière l'apport des communs sociaux à la théorie des communs : il ne s'agit plus seulement d'organiser et de régir la gestion d'une ressource, mais bel et bien de porter une intention transformative.

C'est bien le cas de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur, qui entend modifier les relations de la société et du monde du travail avec les personnes « privées durablement d'emploi », par exemple en inversant la logique de recrutement :

Comme le précise Daniel Le Guillou, par l'approche et la méthodologie mises en œuvre, on opère un

« rééquilibrage dans le processus de recrutement. Tous les volontaires sont embauchés pour l'entreprise à but d'emplois, sans sélection. » De plus, « On renverse un peu le processus de recrutement. Quand on reçoit les demandeurs d'emploi en amont, on leur pose 3 questions. « Qu'est-ce que vous avez fait ? Qu'est-ce que vous savez faire ? Qu'est-ce que vous voulez faire ou qu'est-ce que vous voulez apprendre à faire ? » Il n'y a pas de fiche de poste. Avec 2, 5 millions de personnes [privées durablement d'emploi en France], on a beaucoup de compétences et l'on en manque dans les territoires. Il faut ensuite faire la part des travaux utiles. Ils sont aussi définis par les demandeurs d'emploi. » (Cahier Chaire, op. Cit., p. 83)

Cette visée transformative, chère à l'ESS, nous amène à nous interroger sur les liens entre initiatives de l'ESS, vues comme des communs sociaux de capabilité, et développement local.

1.4. Les communs sociaux de capabilité comme vecteurs de développement local alternatif

1.4.1. Développement et capabilité, développement local, stratégie alternative de développement : définitions

Développement :

Nous retenons la **définition du développement** donnée par Bernard Bret, géographe et professeur de géographie du développement :

« Le terme de développement, utilisé dans les sciences humaines, désigne l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population, et renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à la production du bien-être. »

Bernard Bret ajoute, pour bien distinguer le développement de la croissance (et fait ainsi le lien avec Amartya Sen et le concept de capabilité (cité plus haut), ainsi que, sans le vouloir, avec la notion de « commun social ») :

« Parce que la qualité de la vie ne se réduit pas au bien-être matériel et comprend aussi des **valeurs telles que la justice sociale, l'estime de soi et la qualité du lien social**, le développement a à voir avec ce que les anglophones disent par le mot d'*empowerment*, terme construit sur power et qui désigne la capacité d'un individu ou d'un groupe à décider pour lui de ce qui le concerne et à participer au débat citoyen. En effet, le développement ne peut pas se réaliser sans la participation des personnes, c'est-à-dire, finalement, sans la démocratie.

Ainsi, Amartya Sen insiste-t-il sur la **possibilité effective que les personnes ont ou n'ont pas de définir leur projet de vie et de conduire ce dernier en fonction des conditions réelles qui leur sont faites**. Ces conditions dépendent, certes, des ressources matérielles, mais aussi de données propres à chaque individu, par exemple la santé, et de données relatives à l'organisation sociale et politique, par exemple la place dévolue à chacun et la reconnaissance de son rôle. **Le développement a donc des aspects économiques, sociaux et politiques.**

Désignant par capacités les possibilités qui s'offrent aux personnes et la liberté qu'ont ces dernières de choisir, Amartya Sen affirme que **la liberté apparaît comme la fin ultime du développement, mais aussi comme son principal moyen** pour considérer en conséquence que **le développement peut être appréhendé (...) comme un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus**. Les expériences historiques montrent d'ailleurs que les systèmes autoritaires, dans l'économie de marché comme dans l'économie planifiée, ont échoué. Qu'ils aient ou non produit une croissance forte, les uns et les autres ont dû, doivent, ou devront se transformer et s'ouvrir à la démocratie pour atteindre le développement. »²⁷

Gardons comme base essentielle cette vision générale du développement, très complète, tout en focalisant sur des éléments complémentaires de **définition du développement** :
Je m'appuierai ici sur la synthèse réalisée par Oana Ailenei (2011, chapitre 2, pp 103-148).²⁸

Chercheuse en économie, l'auteure nous fournit cette définition de Nussbaumer (2002, p 119) :
« un progrès qualitatif et quantitatif de la production et des échanges, auto entretenu, et qui conduit à une amélioration du bien-être dans toutes les couches de la population. Nous la considérerons sous le regard des transformations dans les relations socio économiques, inscrites dans une trajectoire historique, sociale et culturelle et faisant intervenir des institutions dans ces transformations. » (p. 127)

Comme le signale O. Ailenai (2011), cette définition a une portée universelle tout en mettant bien l'accent sur l'aspect endogène du développement, ce qui l'amène à parler du développement local.

Développement local :

Le développement local est prôné dans les pays dits « en voie de développement » ainsi que dans des régions européennes défavorisées lors du développement industriel.

En enquêtant sur Wikipédia, on peut lire ceci :

« Le développement local, aussi appelé développement à la base, est un processus utilisant les initiatives locales au niveau des petites collectivités comme moteur du développement économique. Il est prôné dans les pays en développement en complément des mesures macroéconomiques et des grands projets.

²⁷ http://hypergeo.eu/spip.php?article511#Développement_définition

²⁸ Ailenei O. (2011), Le rôle de l'économie sociale dans les dynamiques socioéconomiques locales, des concepts aux initiatives d'innovation sociale à l'échelle des quartiers en Europe et à Roubaix, France, Bruxelles, Peter Lang.

Par exemple, au Burkina Faso, pays situé en Afrique de l'Ouest, le développement local est défini comme « **un processus dynamique dans lequel les acteurs organisés et mobilisés initient et mettent en œuvre des activités sur un espace donné en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie.**»²⁹

En France, ce mode de développement vient en réaction aux modes de développement « classiques » : axé sur la croissance (l'augmentation de bénéfices financiers liés au développement de l'activité économique, profitant peu aux habitants du territoire), et piloté conjointement par des instances politiques « en haut » et des entreprises, rarement en lien avec les réalités de leur territoire d'implantation et les besoins de ses habitants.³⁰

Pour aller plus loin, revenons aux éléments fournis par Oana Ailenei (2011, p. 128).

S'appuyant sur de Jésus (2006, p 164), elle précise que :

« le développement local suppose un effort « situé et concerté », destiné à améliorer de manière durable les conditions de vie des habitants d'une localité : « des responsables, des entreprises et des habitants se coordonnent afin de susciter des activités qui favorisent des changements dans les conditions de production et de commercialisation des biens et des services, en recherchant la valorisation et l'activation des potentialités et des ressources locales ». »

Cette définition nous renvoie très nettement au concept de commun et à celui de communs sociaux, ainsi que, comme nous le verrons en partie 2, à certains types d'entrepreneuriat de territoire.

Approche(s) alternative(s) du développement local et *empowerment* :

Oana Alenei (2011, p. 123) explique que les stratégies de développement initiées « par le bas » ont émergé dans des régions défavorisées, notamment en Europe, suite aux bouleversements des années '70 (désindustrialisation, globalisation de l'économie ; bouleversement de la structure familiale traditionnelle). S'appuyant sur Demazière (1996), elle résume ces approches comme étant

« caractérisées par la mobilisation des ressources locales pour des objectifs définis localement, par la petite échelle, le partenariat, la qualité, l'innovation et la mobilisation des individus et des groupes sociaux pour la création d'une dynamique endogène de développement »

Les valeurs et principes fondamentaux :

Ailenei (2011, p. 128) cite ensuite des critères énoncés par de Jésus (2006, p. 168-169), « pour distinguer l'approche alternative de développement des programmes « conçus de manière autoritaire et étant pourtant désignés comme développement local ».

De Jésus énonce que : « ... elle part d'une critique de la rationalité économique qui a inspiré la pensée économique et les politiques de développement dominantes ; elle souligne la nécessité de considérer l'économie comme une partie intégrante de la société et de subordonner les fins économiques à la protection de ses biens et valeurs ; elle favorise des stratégies économiques autonomes ».

29 *Guide méthodologique de planification locale : comment élaborer un Plan communal de développement (PCD)*, MEF/DGAT-DLR, avec l'appui technique et financier du projet ADEPAC, juillet 2007, cité par Wikipedia

30 Oana Ailenei fait une revue historique et théorique précieuse des divers modes et stratégies de développement territoriaux en Europe dans son ouvrage cité plus haut (2011, chapitre 2, pp 103-148). Je n'entrerai pas ici dans le détail.

S'appuyant lui-même sur Santos et Rodriguez (2002), il complète par : « elle s'inspire des valeurs d'égalité et de citoyenneté, c'est à dire de la pleine intégration des valeurs jusqu'alors exclues de la production et des fruits du développement »

La gouvernance et l'organisation :

Pour introduire **les approches alternatives de développement local**, Oana Ailenei (2011, p. 128) énonce qu'il s'agit d'un

« groupe de théories qui privilégient le développement initié « par le bas » dans la localité ou la région (Diniz, 1999). Par rapport aux approches traditionnelles caractérisées par un mode de gestion bureaucratique et centralisée des programmes de développement et par l'importance des dotations en capital physique et financier, ces **modèles innovent en associant aux processus de gouvernance des acteurs nouveaux** (notamment la société civile mais aussi des institutions régionales et locales) et des échelles spatiales et institutionnelles différentes et en privilégiant le rôle du capital social et du capital humain (Jara, 2001). »

Pour expliquer plus avant ce qui distingue ces stratégies alternatives de développement, Oana Ailenei s'appuie sur le concept d'innovation sociale, central dans son analyse. Je n'entrerai pas ici dans le détail. Je citerai simplement ce qu'elle énonce comme « une cinquième approche de l'innovation sociale comme faisant référence à un processus de changement social » (2011, p 138) : une approche mettant en avant « **l'innovation sociale dans la gouvernance politique**, jusqu'ici absente des analyses en termes d'innovation sociale ».

L'auteure s'appuie sur les travaux du réseau européen SINGOCOM, qui **définit l'innovation sociale comme** « changements institutionnels censés contribuer à l'inclusion sociale ».

dans cette approche, l'innovation sociale revêt **3 dimensions** :

-**matérielle** : satisfaction de besoins non pris en charge par le privé ni le public

-**processuelle** : amélioration des relations sociales, dont de gouvernance permet la satisfaction des besoins humains, mais aussi l'amélioration des relations sociales entre les individus, notamment des plus défavorisés et marginalisés

-**d'empowerment** : renforcement des capacités sociopolitiques et de l'accès des individus et des groupes sociaux aux ressources nécessaires à la satisfaction autonome de leurs besoins³¹

Ailenei relie alors le concept d'*empowerment* à celui de **développement alternatif – à grande échelle, cette fois** (Friedmann 1992, p 31 (**ici p 139**))- , définit comme un

« processus de développement social et politique, dont l'objectif à long terme est de rééquilibrer la structure du pouvoir dans la société en rendant l'action de l'État plus transparente, en renforçant la capacité de la société civile d'administrer ses activités et en rendant le secteur privé plus responsable du point de vue social »

Partant sur le chemin de l'exploration des concepts et des définitions qui me semblent les plus adaptés à mon thème de recherche, je conclus donc momentanément cette partie théorique sur un constat rassurant : les diverses sphères conceptuelles mobilisées pour appréhender l'apport de la notion de commun sociaux à l'analyse de diverses formes d'entrepreneuriats de territoire sont intimement liées, de telle sorte que, approchées par le prisme des valeurs et de la visée de transformation sociale chères à l'ESS, elles semblent presque indissociables !

31 L'empowerment est défini (Gibson), et directement relié aux concepts d'émancipation sociale(Cattani) et de capacité (Sen ; Gadrey). (p. 139-140)

1.4.2. Communs sociaux et développement local alternatif : l'exemple de TZCLD

Si nous reprenons l'exemple de « Territoire zéro chômeurs de longue durée » présenté plus haut (paragraphe 1.3), nous avons une excellente illustration d'instauration de mode de développement alternatif à un niveau local.

1) L'EBE au sein du projet TZCLD, comparée à une entreprise « classique » :

Le projet TZCLD se base sur des constats du type : les acteurs publics comme privés ne sont pas en mesure (localement comme globalement) de fournir un emploi salarié durable à tout un chacun. S'il existe sur les territoires concernés des entreprises employeuses, elles laissent une partie importante de la population sans emploi, faute de proposition de postes adaptés aux profils ou aux contraintes des habitants.³²

Il s'agit donc de repérer des besoins non satisfaits sur un territoire, pour créer des emplois durables, sur la base d'activités qui ne concurrencent pas localement celles des secteurs publics et privés. Il peut s'agir par exemple, d'agriculture urbaine, de bois de chauffage, de récupération de palettes, de récupération de tissus, de récupération de pièces de quincaillerie ou de rénovation énergétique. Mais chaque territoire a des besoins spécifiques et évolutifs.

L'initiative s'appuie en très grande partie sur des fonds publics (l'État verse à chaque EBE un budget tiré des économies estimées en lien avec le coût financier des personnes « privées durablement d'emploi »), mais fonctionne bien sous la forme d'une entreprise privée : une entreprise à but d'emploi. Ce n'est pas une délégation de service public, mais bien une entreprise, qui génère un chiffre d'affaire qui sera utilisé pour son fonctionnement.

S'il y a bien développement économique, il s'agit d'abord avec TZCLD de favoriser un développement social : l'EBE, comme toute organisation ESS, tentera de ne pas dépenser plus de budget qu'elle n'en a, pour rémunérer quelques employés coordonnant son action et les anciens « privés d'emploi ».

Elle génère donc un développement économique – quoique modeste.³³ Mais elle a d'abord pour but de générer des emplois durables et adaptés aux souhaits et contraintes des personnes embauchées. Il s'agit directement d'améliorer les conditions de vie des personnes et de leur famille. Un salaire stable et décent permet l'accès au logement stable, aux structures éducatives et culturelles, etc. Un emploi durable permet la restauration de la confiance en soi et de la place de l'individu dans la société (dignité, légitimité).

De plus, les emplois occupés par ces personnes sont directement liés à des besoins identifiés collectivement et localement : il s'agit donc d'emplois valorisants puisque jugés utiles.

TZCLD permet donc de concilier développement économique (même modeste) au sein d'une entreprise et développement social et individuel : les personnes embauchées sont volontaires,

32 Pour exemple, on voit très bien, en Seine-saint-Denis, un écart se creuser :

l'implantation locale de nombreuses entreprises de toutes tailles génère une activité économique croissante, mais le chômage ne recule pas car les emplois créés ne correspondent pas aux profils des habitants : les habitants sont souvent peu ou pas qualifiés, et les emplois créés sont des emplois qualifiés et très qualifiés. (diagnostic de territoire réalisé au sein du master M2IESS par un groupe d'étudiantes cette année).

33 Le rapport d'activité 2017 mentionne que le modèle économique de ces EBE n'est pas acquis ni stable : comme pour toute organisation de l'ESS, l'équilibre sera à éprouver et à renforcer.

ont une place dans la définition des besoins locaux et « décident de leur emploi ». L'initiative favorise également le développement local, puisqu'il vise à satisfaire des besoins locaux réels. Il améliore donc aussi bien les conditions de vie des employés que celles d'autres habitants du territoire.

2) TZCLD et l'IAE :

Pour aller plus loin, on peut également comparer ces EBE au système d'Insertion par l'activité économique (IAE).

Dans ces dispositifs (chantiers d'insertion) ou établissements (entreprises d'insertion ou associations intermédiaires), les personnes « en parcours » sont considérées comme « potentiellement employables ». L'organisation crée donc pour elles des parcours, des sas, qui, en leur permettant de travailler (et en lien avec un suivi socio-professionnel adapté) sont sensés leur permettre de mieux correspondre à ce qu'une entreprise « classique » attend d'elles. Cela fonctionne visiblement dans de nombreux cas – les dispositifs publics sont bien formalisés pour soutenir ces initiatives, majoritairement privées.

Mais ces parcours ne dépassent pas 24 mois, pour les plus longs. On observe fréquemment que cela n'est assez long et génère encore une forte pression liée à ce caractère temporaire de l'action. De plus, il s'agit bien pour les personnes « en fragilité » de s'adapter au mieux à ce que l'entreprise « classique » attend d'elles. Même si concrètement les partenariats entre des entreprises « classiques » et des structures de l'IAE permettent d'infléchir a minima cette tendance et cette posture culturelle, il ne s'agit pas fondamentalement que l'emploi et l'entreprise « s'adaptent aux personnes ».

Si TZCLD est une expérimentation qui montre « que ça marche », alors nous aurons la preuve que cette posture dominante n'est pas l'unique possible : qu'il est possible de créer des entreprises durables, générant des emplois durables, directement en lien avec leur territoire d'implantation, et qui partent des caractéristiques des personnes « privées durablement d'emploi ». Le caractère véritablement alternatif du mode de développement proposé par TZCLD se situe bien à cet endroit : il devrait permettre une activité économiquement viable, générant localement des emplois stables et décents, issus des besoins locaux et des caractéristiques et souhaits des salariés.

Concernant le caractère alternatif du mode de développement proposé par TZCLD, ajoutons que tous les « privés d'emploi de longue durée » volontaires pour devenir salariés de l'EBE sont embauchés. Il n'y a pas de processus « classique » de recrutement, où l'employeur vérifie l'adéquation entre le poste qu'il propose et le profil du candidat. Il y a des besoins territoriaux identifiés (et à réajuster dans le temps) et des personnes à qui l'EBE « taille un emploi » un peu sur mesure, prenant en compte ces besoins du territoire et les souhaits du futur salarié.

Pour conclure ce paragraphe, l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée permet d'utiliser des fonds publics (tout en générant du chiffre d'affaire) pour créer de véritables emplois, et non pour fournir une allocation sensée pallier l'absence de salaire et d'emploi, ou pour « rééduquer » des personnes « trop éloignées de l'emploi ». C'est une approche du « chômeur » radicalement novatrice. Elle permet de faire évoluer les rapports entre le travail et le « (non)travailleur », entre le territoire et l'emploi, entre les habitants et l'entreprise, entre autre.

Reste à observer si, en application et localement, le développement de la capacité des personnes « privées durablement d'emploi » est bien favorisé par les modes d'organisation et de gouvernance des EBE.

Le travail en partie monographique déjà réalisé par Geneviève Fontaine (2016, 2017) concernant les PTCE vus comme des communs sociaux en émergence, gagnera à être réalisé au sein de ces EBE.

1.5. Conclusion :

A travers l'exemple très riche de l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée, nous avons pu observer une réalité expérimentale, qui d'une part recouvre la figure du commun social de capacité - avec une visée universaliste de l'accès à l'emploi durable comme un droit, et qui, d'autre part, permet de générer un nouveau mode de développement local, en ce sens qu'il entend favoriser un changement dans les rapports sociaux et dans les représentations qui les sous-tendent.

Il s'agit d'une forme originale d'entrepreneuriat de territoire, sous la forme de création d'entreprises à but d'emploi, générant parfois la création d'un PTCE³⁴ dédié, impulsée par un projet à dimension nationale. Son application au niveau local est favorisée par un accompagnement et une mise en lien avec d'autres territoires en expérimentation.

Il s'agit donc d'un exemple de commun social, parfois hors pôles territoriaux de coopération économique, qui a bel et bien une influence sur les modes de développement au niveau local.

Geneviève Fontaine (2017b) a déjà montré que les PTCE sont, dans l'état actuel et récent de leur développement, « tout au mieux des « communs en construction » », en précisant que :

« Nonobstant ces convergences entre communs et PTCE, nous ne devons pas oublier que la réalité instituée des PTCE est très récente. En effet, les PTCE, tout comme les communs, s'inscrivent dans un temps long de construction où les règles sont issues d'un processus itératif d'essais-erreurs et de sélection. Or, les États Généraux de l'ESS n'ont formalisé le concept de Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) qu'en 2011 et la loi sur l'ESS ne leur a donné une reconnaissance institutionnelle qu'en 2014. La réalité instituée des PTCE est donc très récente, même si de nombreux PTCE sont issus de dynamiques de coopérations plus anciennes. Ainsi actuellement, pouvons-nous seulement observer les premières phases de construction progressive des règles au sein des PTCE, ce qui nous amène à dire que les PTCE sont au mieux des communs en émergence ou en cours de construction. » (2017b, p. 17),

mais surtout que :

« Par contre, **rare sont ceux qui réunissent les critères plus restrictifs des communs de capacité**, bien que la loi de 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire leur assigne une finalité de développement local durable. Les PTCE sont une réalité récente qui nous semble cependant pouvoir constituer un terrain propice à l'observation de la construction de communs de capacité. » (2017b, p. 32)

34 « Suite aux États Généraux de l'ESS en 2011, une première définition proposée par Laurent Fraisse définit les PTCE comme « un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable » (Labo de l'ESS - site internet). » (cité par Fontaine, 2017b, p. 16)

Les PTCE, en revanche, semblent actuellement constituer, en France, la principale forme d'entrepreneuriat de territoire multi-acteurs multipartenarial³⁵, l'une des trois formes d'entrepreneuriat hybride proposée dans la typologie de la Caisse des Dépôts et Consignations (Baudet, 2017).

Dans la seconde partie de ce travail, je m'attacherai à montrer -c'est du moins mon hypothèse - qu'il existe une corrélation, un lien fort, entre les formes d'entrepreneuriat hybride qui recouvrent la figure de commun social de capacité, et le fait qu'elles favorisent l'émergence de modes alternatifs de développement local.

35 Sylvain Baudet, qui a élaboré la typologie ci-après, m'a confirmé que les PTCE constituent la forme mûre de l'entrepreneuriat de territoire multi acteurs multipartenariale, aux côtés des SCIC. Les autres initiatives relevant de l'entrepreneuriat de territoire sont généralement des regroupements informels d'acteurs.

2. Entrepreneuriat hybride, communs sociaux de capacité et modes alternatifs de développement local : quelles corrélations ?

Après un complément de définitions autour des concepts de territoire et de ressource territoriale, cette seconde partie va me permettre :

- de présenter une typologie concernant l'entrepreneuriat dit « hybride », proposée au sein d'une étude réalisée par Sylvain Baudet, de Territoires Conseils, pour le compte du Groupe Caisse des Dépôts et Consignation en 2017 ;

- de prendre appui sur cette typologie pour analyser les caractéristiques de plusieurs initiatives entrepreneuriales, en lien avec les trois appareils conceptuels présentés dans la partie 1 :

il s'agira, en référence à la figure de commun social de capacité (Fontaine, 2017 ; Defalvard, Fontaine, 2018), d'**identifier quelles sont les caractéristiques des initiatives entrepreneuriales qui ont une réelle portée sur les modes de développement local.**

2.1. Territoire, ressource et ESS : définitions

La première partie de ce mémoire nous a permis de relier plusieurs champs conceptuels utiles, voire fondamentaux pour l'ESS et son devenir : visages du développement local et figure de « commun social de capacité » nous ont poussée à cerner partiellement, dans la lignée d'Elinor Ostrom (2010), la notion de « ressource », comme centrale pour le déploiement des initiatives centrées sur la mise en place d'« arrangements institutionnels » favorisant des modes collectifs de gestion territoriale.

Mais, du point de vue de l'ESS, qu'entend-on par « territoire » ? Qu'est-ce qu'une « ressource territoriale » ?

Territoire :

Dans la lignée de Bernard Pecqueur et Xabier Itçaina (2011, p. 48-64), nous adopterons ici une définition du territoire, empruntée aux disciplines de l'économie territoriale et de la sociologie politique du territoire, qui précise que :

« Dans une approche dynamique, on **définira ici le territoire comme un concours d'acteurs, dans un contexte spatial déterminé qui vise à faire émerger, puis à tenter de résoudre, sous contrainte environnementale, un problème sociétal ou productif partagé.** Construire du territoire consiste d'abord à désigner les contours d'un problème, à commencer par ceux du territoire, et à envisager les scénarios de résolution. Un tel concours d'acteurs se décline autant sur le registre des activités productives que sur celui de l'action publique.»

Cette définition a une très forte résonance avec les communs, et particulièrement les communs sociaux (Defalvard, Fontaine, 2018). Le territoire, ainsi défini, ressemble quasiment trait pour trait au commun lui-même.

Ressource territoriale et ESS :

Cette vision du territoire nous amène, toujours selon Pecqueur et Itçaina (2010), à redéfinir cette notion de « ressource ». Pour répondre à la question : « Comment réconcilier les populations avec leur propre production ? », ces auteurs, de façon contemporaine à la découverte française des travaux d'Ostrom, invoquent la notion de « **ressource territoriale** » (2010, p. 53) :

« Celle-ci **renvoie donc à une intentionnalité d'acteurs en même temps qu'au substrat idéologique du territoire.** Cet objet intentionnellement construit peut l'être sur des

composantes matérielles (faune, flore, patrimoine, paysage...) et/ou idéelles (des valeurs comme l'authenticité, la profondeur historique,...). En géographie, **une ressource** est ce qui sourd, selon l'expression de A. Frémont (Gumuchian, Pecqueur, 2007). **Ce sont donc les moyens dont disposent les individus pour mener à bien une action ou pour créer de la richesse. En d'autres termes, la ressource territoriale se présente comme une réponse à la déconnexion entre économie et société.** Son cadre d'action est le **territoire**. Celui-ci ne se présente pas comme une portion d'espace habitée, prédécoupée et présumée, mais plutôt **comme un mode d'organisation d'acteurs dans un contexte géographique donné, dans la perspective de trouver des solutions à des problèmes communs.** »

Voilà encore un joli détour, qui ne fait que renforcer la cohérence du champ conceptuel dans lequel nous évoluons : il met en exergue les fondements historiques et culturels des réalités construites que sont les ressources territoriales et leur mise en commun. Cela éclaire juste un peu obliquement des éléments déjà abordés (de façon ténue, semble-t-il) par Elinor Ostrom (2010), et un peu plus marqués dans la conceptualisation proposée par Geneviève Fontaine (2016), en lien avec l'œuvre d'Amartya Sen.

Le travail qui suit consistera à « éprouver » des réalités de terrain, à les observer à l'aune des concepts déjà développés.

L'ambition de Geneviève Fontaine (2017) est bien, en examinant les conditions d'émergence de réalités de l'ESS sous l'angle du concept émergent de commun social de capacité, de fournir des clés pour favoriser l'émergence intentionnelle de tels communs.

Mon expérience, notamment au sein d'AFILE 77 – association territoriale de France Active de Seine-et-Marne, m'ayant amenée à m'intéresser de très près à la création d'entreprises sociales³⁶ ou d'organisations ESS, je présenterai certaines de ces initiatives entrepreneuriales cherchant à répondre à des besoins sociaux à l'échelle d'un territoire.

La notion et l'idéal-type d'entreprise sociale : l'approche du réseau européen EMES

J'emploie ici l'appellation « entreprises sociales » comme une expression relativement générique, et je m'appuie sur la description qu'en fait le réseau européen EMES :

« Dans l'approche EMES, c'est **la notion d'entreprise sociale** qui est centrale. Cette dernière est **conceptualisée à l'aide de neuf indicateurs de nature économique et sociale**. Il est à souligner que ces indicateurs ne forment pas une liste de conditions qu'une organisation devrait remplir pour être considérée comme une entreprise sociale. **Il ne s'agit donc pas d'une définition de l'entreprise sociale mais bien d'un idéal-type**, c'est-à-dire un outil méthodologique qui permet aux chercheurs de s'y retrouver dans le paysage des entreprises sociales et de les situer les unes par rapport aux autres¹⁸. Notons également que ces indicateurs permettent de qualifier d'entreprise sociale tant des nouvelles initiatives que des anciennes organisations du tiers-secteur qui sont travaillées par des dynamiques innovantes et s'en trouvent refaçonnées.

36

*Defourny J., « L'émergence du concept d'entreprise sociale », in *Reflets et perspectives de la vie économique, Tome XLIII*, (3), Bruxelles, Éd. De Boeck Université, 2004, pp. 16-17., cité dans « Économie sociale ou entreprise sociale ? La conceptualisation du troisième secteur en question, Documents d'analyse et de réflexion », publication Centre Avec, Bruxelles, 2011, pp. 5-7.

« Pour attester le caractère économique et entrepreneurial des initiatives envisagées, quatre éléments ont été retenus : -Une activité continue de production de biens et/ou de services (...)
-Un degré élevé d'autonomie (...)
-Un niveau significatif de prise de risque économique (...)
-Un niveau minimum d'emploi rémunéré (...)

Pour identifier la dimension sociale des initiatives, cinq indicateurs ont été privilégiés :

- Un objectif explicite de service à la communauté (...)
- Une initiative émanant d'un groupe de citoyens (...)
- Un pouvoir de décision non basé sur la détention de capital (...)
- Une dynamique participative, impliquant différentes parties concernées par l'activité (...)
- Une limitation de la distribution des bénéfices (...)

Les chercheurs du réseau EMES développent leur approche de l'entreprise sociale et **ajoutent trois éléments rendant compte du fonctionnement d'une entreprise sociale idéaltypique**. Tout d'abord, pour l'approche EMES, **une entreprise sociale mobilise une multiplicité de ressources et se situe donc au carrefour du marché, des politiques publiques et de la société civile**, combinant des ressources marchandes (c'est-à-dire issues de la vente de biens et/ou de services sur le marché), des ressources publiques (subsidés) et des ressources volontaires (bénévolat et dons)²². Ensuite, selon le réseau EMES, **une entreprise sociale poursuit une diversité d'objectifs**. Ces objectifs sont **sociaux** (liés à la mission même d'une entreprise sociale qui est de servir la communauté, mission qui peut être déclinée en plusieurs objectifs tels que l'insertion socioprofessionnelle), **économiques** (liés à l'activité entrepreneuriale de l'organisation) et **sociopolitiques** (liés, quant à eux, à la recherche de plus de démocratie dans la sphère économique, par le biais même de l'activité économique). Enfin, d'après l'approche EMES, une entreprise sociale idéale-typique est caractérisée par la **présence d'une pluralité de parties prenantes au sein de ses organes de décision** (assemblée générale, conseil d'administration). »

Cette approche a été proposée par le réseau EMES, à la suite de Defourny, pour faire émerger une notion porteuse, apte à « faire contrepoids » face aux réalités liées à l'entrepreneuriat social (voir plus bas, type 1 proposé dans l'étude CDC, Baudet, 2017). Elle vient, en quelque sorte, rajeunir l'approche « économie sociale », qui, pour l'auteure (Claire Brandeleer), suite aux évolutions sociales, politiques et économiques, ne peut plus rendre compte des réalités entrepreneuriales du tiers-secteur.

J'analyserai ces exemples en les confrontant à la figure du commun social de capacité, mais également en les regardant à travers la typologie présentant différentes réalités d'entrepreneuriat dit « hybride », proposée au sein d'une étude réalisée par la Caisse des Dépôts et Consignation (réalisée par Sylvain Baudet, en 2017).

Ce qu'apporte cette typologie par rapport à la notion d'entreprise sociale :

Bien que les exemples d' « entrepreneuriat hybride » renvoient, pour la plupart à des entreprises sociales (ces initiatives sont ancrées dans l'économie privée : « Dans tous les cas de figure, la logique économique et entrepreneuriale est déterminante et conditionne la viabilité des activités générées sur un marché concurrentiel » (CDC, Baudet 2017, p. 10))³⁷, le point de mire de l'étude proposée par la Caisse des Dépôts et Consignation, éclaire mieux notre propos que celle d' « entreprise sociale ». En effet,

- d'abord, cette typologie, bien qu'elle recouvre en partie l'idéal-type d'entreprise sociale, distingue 3 types d'initiatives – ce qui est utile à notre recherche de clarification,

³⁷ Pour nuancer mon propos, je me dois d'ajouter que la notion d'entreprise sociale (EMES) écarte une grande majorité des initiatives entrepreneuriales hybrides de type 1 (CDC), qui relèvent justement de l'entrepreneuriat social.

- ensuite, cette approche met en avant l'importance du territoire et de ses ressources dans le développement des initiatives entrepreneuriales – ce qui fait défaut dans l'idéal-type proposé par EMES.

Il s'agit donc de deux approches complémentaires. Je poursuivrai en me basant sur la typologie liée à l'« entrepreneuriat hybride ».

En outre, cette typologie, bien que schématique, renvoie fortement à des réalités qu'il me semble utile d'appréhender car elle permet de **distinguer différents modes d'entreprendre en fonction de leur degré d'implication du territoire** (du type 1 vers le type 3 : les acteurs impliqués sont de plus en plus divers – ce qui nous rapproche des communs sociaux), **et de leur potentiel de transformation sociale** au niveau local.

2.2. Ma méthodologie : hypothèse reformulée et objectifs

Ce travail consistera à observer des réalités de terrain -des entreprises sociales, des organisations ESS, des initiatives d'entrepreneuriat hybride sur des territoires- par le prisme des concepts évoqués.

A la suite de Geneviève Fontaine (2017b), pour qui :

« [La] démarche [de caractérisation des communs de capacité] qui vise à outiller la construction intentionnelle de communs de capacité s'appuie sur l'hypothèse que **développer intentionnellement des communs en tant que cadres institutionnels basés sur la coopération, la réciprocité et la confiance peut favoriser la diffusion de modes de pensée et de comportements susceptibles de participer à une transformation globale et durable de nos systèmes de production et de nos sociétés** en faveur d'un développement durable »,

et en synthétisant certaines observations, j'aimerais montrer que :

Pour favoriser la diffusion des initiatives d'entrepreneuriat de territoire (voir ci-après la typologie proposée par CDC) et s'assurer qu'elles aient bien une réelle influence sur les modes de développement local, il est utile de s'appuyer sur la figure de commun social de capacité (« figure forte » du commun, Fontaine, 2016a).

En effet, cette figure est très en lien avec les réalités, les valeurs et les exigences de l'ESS (*et de l'entrepreneuriat de territoire tel que présenté et prôné dans l'étude CDC, qui s'appuie sur des exemples de terrain tous reconnus comme des PTCE, et comme vecteurs de changements dans les modes de développement local*) :

-elle insiste sur l'importance de la diversité des acteurs agissant en commun

-elle s'appuie sur la conscientisation collective comme base de démocratie réelle

-elle s'appuie sur le concept de capacité : elle insiste sur les conditions qui favorisent l'organisation de modes de fonctionnement et de gouvernance permettant un accès RÉEL au commun et à la communauté qui le gère, pour tous – avec une attention particulière à l'accès pour les « plus démunis »

-elle a pour objet les communs sociaux, ceux qui ont une visée universaliste d'accès au commun, vu comme un droit.

S'appuyer sur cette figure serait donc un gage de succès pour le déploiement et l'ancrage des initiatives d'entrepreneuriat de territoire.

Mes objectifs au sein de cette partie :

comparer diverses initiatives d' « entrepreneuriat hybride », afin de montrer :

- comment elles recouvrent ou pas la figure de « commun social de capacité »
- si elles génèrent ou pas des modes de développement alternatif au développement économique « classique » (ou quelles influences elles exercent sur lui)
- superposer les deux mises en lien : **montrer que, au moins pour les exemples étudiés, les formes d'entrepreneuriat hybride qui recouvrent la figure de commun social de capacité sont celles qui génèrent des modes alternatifs de développement local** (avec, comme corollaire que : Si tel est le cas, il y a fort à parier que ce sont les formes d'entrepreneuriat de territoire (type PTCE, mais pas seulement) qui recouvriront la figure de commun social ET qui généreront des changements dans les modes de développement local.)

Je m'appuierai pour ce faire sur des données documentaires et d'enquête issues :

- d'études déjà réalisées (Fontaine, Baudet, Virolle et al., entre autres)
- de mes enquêtes lors de ma mission au sein d'Afile 77 – France Active
- d'interviews réalisées plus récemment, spécifiquement pour ce travail³⁸
- de compléments trouvés sur les sites internet dédiés.

2.3. « Entreprendre responsable » sur un territoire: l' « entrepreneuriat hybride », étude et typologie proposées par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)

Sylvain Baudet, chargé de mission au service Territoires Conseils de la CDC, qui a réalisé l'étude sur laquelle je m'appuierai est économiste de formation.

Il travaille pour la CDC depuis 3 ans, au service Territoires Conseils (qui existe depuis 20 ans), pour y développer une offre économique.

Il m'a expliqué lors d'une interview que ce service est perçu comme « un tiers de confiance » par les acteurs et notamment les collectivités.

Depuis 2015 (création du poste de Sylvain Baudet), la CDC peut entrer au capital des SCIC.

Dans ce cadre, il y a donc une logique d'accompagnement intéressante à proposer, concernant l'émergence des dynamiques collectives territoriales, et aussi l'accompagnement (suivi) des actions une fois émergées.

L'étude « Accompagner l'essor d'un entrepreneuriat de territoire »

J'ai pu interroger Sylvain Baudet sur ses missions et le contexte ayant mené à conduire cette étude.

Il m'a confirmé que l'étude était un préalable au développement d'une offre d'accompagnement des acteurs des territoires : elle a d'ailleurs servi de base à l'élaboration d'une méthodologie favorisant l'émergence de projets d'entrepreneuriat de territoire. La démarche mise au point est déjà en cours d'utilisation auprès de plusieurs groupes d'acteurs.

En introduction de cette étude, l'auteur précise que :

« Dans un contexte marqué par les crises (économique, sociale, écologique, financière...), des initiatives portées par des collectifs d'acteurs questionnent les modèles de production et de consommation et réinventent de nouvelles manières d'entreprendre au sein des territoires. Qu'il s'agisse de mutualiser des fonctions d'ingénierie ou de recherche-développement (R&D), de mieux valoriser une ressource locale, de réancrer de la valeur et de l'emploi en s'inspirant des logiques de l'économie circulaire ou des circuits courts, ces dynamiques collectives s'organisent

38 Voir trame d'entretien en annexe

pour répondre aux besoins locaux en impulsant un mode de développement économique plus ancré, plus durable et plus inclusif. Émergeant en dehors de tout cadre d'action institutionnel, elles mettent en œuvre des solutions inédites en s'appuyant, d'une part, sur des ressorts d'innovation et de coopération à l'échelle territoriale et, d'autre part, sur des modèles originaux d'économie et de gouvernance. » (Baudet, 2017, p. 7)

L'auteur décrit ainsi l'une des formes d'« entrepreneuriat hybride », qu'il appelle plus loin « entrepreneuriat de territoire multi acteurs multi partenariale », et qui est la forme dont la CDC souhaite favoriser le développement par le biais d'une méthodologie d'accompagnement dédiée.

Sylvain Baudet décrit ainsi brièvement les 3 formes d'entrepreneuriat hybride qu'il a identifiées par l'observation :

« Différentes formes de réponses entrepreneuriales alternatives à l'entreprise classique ont émergé et trouvé leur essor ces dernières décennies. Elles peuvent être fondées sur l'engagement individuel de porteurs de projets économiques cherchant à concilier un modèle économique de marché à des réponses à des besoins sociaux insatisfaits. Elles se traduisent, dans certains cas, par des rapprochements et des coopérations innovantes entre grands groupes et acteurs de l'économie sociale. Elles reposent, dans d'autres configurations, sur des coopérations territoriales valorisant les synergies de proximité et les ressources locales pour coconstruire des solutions nouvelles et inédites. **Elles visent dans tous les cas à explorer des voies alternatives, hybrides, entre l'entrepreneuriat classique et la réponse publique, qui soient à la fois porteuses de dynamique de développement économique et en capacité à répondre aux défis posés.** » (Baudet, 2017, p. 9)

L'auteur précise ce qu'il entend par la notion d'« entrepreneuriat hybride » :

« Par « forme hybride » d'entrepreneuriat, on entend :

- **l'hybridation du modèle d'activité** : ayant pour ambition de concilier modèle entrepreneurial fondé sur une logique marchande, avec des finalités sociales et/ou de développement durable ;

- **mais aussi l'hybridation des facteurs de production** : les formes d'entrepreneuriat hybrides mobilisent le travail et les savoir-faire, le capital, ou les matières premières, comme facteurs de production de biens ou de services comme n'importe quelle entreprise classique, mais elles peuvent également mobiliser, au regard de fonctions d'utilité sociale ou environnementale, des formes de soutien public (subventions...) ou privés (mécénat financier, par exemple, ou sous formes d'apports en compétences dans le cadre de politiques RSe portées par de grands groupes) ou, comme c'est le cas pour l'entrepreneuriat de territoire, mobiliser des ressources « territoriales » spécifiques, matérielles ou immatérielles, ayant au départ ou pas une valeur économique (savoir-faire, ressource naturelle, paysage...). » (Baudet, 2017, p. 10)

Sylvain Baudet précise que :

« Dans tous les cas de figure, **la logique économique et entrepreneuriale est déterminante** et conditionne la viabilité des activités générées sur un marché concurrentiel. Par exemple, dans le cas du groupe d'insertion Vitamine T, les subventions publiques représentent 13 % du chiffre d'affaires de l'entreprise, correspondant au surcroît d'encadrement et d'accompagnement social des salariés en insertion. Le reste est directement lié à la capacité à générer un chiffre d'affaires sur un marché concurrentiel en jouant, comme n'importe quelle entreprise classique, sur les prix et la qualité des prestations fournies. » (Baudet, 2017, p. 9)

De par son expérience et ses observations (bien antérieures à ces trois années pour c qui est d'observer de de comprendre comment des acteurs se mobilisent sur un territoire et créent un éco système favorable au développement alternatif local), **Sylvain Baudet a proposé 3 types d'entrepreneuriat hybride :**

« Parmi les différentes voies empruntées, multiples, diverses, et porteuses de réponses innovantes, on distinguera de manière schématique trois catégories mises en regard en fonction des besoins de l'analyse :

1- les **formes d'entrepreneuriat individuelles hybrides**, car fondées sur une démarche « éthique » du dirigeant cherchant à concilier impératifs de marché et finalités sociales et environnementales ;

2- les **formes d'entrepreneuriat reposant sur l'hybridation des modèles d'activité, s'appuyant sur les caractéristiques et les apports combinés de l'entreprise de capitaux, d'une part, et de l'entreprise sociale, d'autre part**, afin de proposer des solutions économiques plus intégrées ;

3- les **formes d'entrepreneuriat collectives fondées sur la valorisation des ressources spécifiques des territoires, et issues des coopérations locales, multi-acteurs et multi-parties prenantes**, qui repositionnent le territoire au cœur de dynamiques d'innovations et de réponses aux besoins locaux insatisfaits.

Elles sont ici **appréciées du point de vue de leur aptitude à accompagner la transition des modes de production et de consommation vers un développement économique plus ancré, plus durable et plus inclusif.** »

L'étude cherche à mettre en évidence la plus-value de la troisième forme : l'« entrepreneuriat de territoire multi-acteurs multi partenarial » par rapport aux autres formes, afin de favoriser le soutien de ces dernières dans leur émergence et leur développement.

L'étude présente divers exemples des types 2 et 3.

Après avoir bien distingué les 3 types d'entrepreneuriat hybride, l'auteur propose une analyse d'un panel d'exemples de type « entrepreneuriat de territoire multi acteurs multi partenarial » (type 3) dans le but de :

« - tirer parti de l'analyse des expériences pour questionner les conditions de l'émergence d'un entrepreneuriat de territoire ;

- identifier, par-delà les dynamiques spontanées observées, les leviers de passage à l'échelle et de reproductibilité des initiatives porteuses de plus-value pour le développement des territoires. » (Baudet 2017, p.7)

L'auteur se base pour cela sur des observations et monographies concernant 15 initiatives et 1 accompagnement expérimental : il précise que plusieurs d'entre elles sont des SCIC, et plusieurs aussi sont reconnues comme des PTCE. Il détaille que 8 sont « déjà mûres ».

« Le panel d'observation a été constitué d'une quinzaine d'expériences locales. Elles ont toutes été sélectionnées en fonction de leur caractère innovant, singulier, et de leur capacité à faire effet d'entraînement en termes de dynamique de développement au niveau local. » (Baudet 2017, p. 8)

J'illustrerai ces trois types d'entrepreneuriat hybride, à travers des initiatives entrepreneuriales précises.

2.3.2. les 3 types d'entrepreneuriat hybride : présentation et illustration

En préambule, il est important de rappeler que **nous observons et commentons des informations liées à des initiatives qui évoluent sur un temps long**. Les observations les plus pertinentes ont débuté il y a 20 ou 30 ans, voire plus (voir Baudet, 2017 : Le Mené, p55 : la dynamique de ce territoire breton remonte à 50 ans). **Leur forme et leur typologie peuvent donc évoluer au cours du temps** : passer, par exemple, comme c'est le cas pour la SCIC ERE43 (Baudet 2017, p. 48), d'une entreprise, à un noyau d'entreprises, auquel va s'ajouter une association (ou plusieurs), puis s'élargir encore en incluant une collectivité locale, de par le sens que prend le projet de départ à l'échelle des acteurs et des besoins du territoire, et le temps nécessaire à l'implication des parties prenantes.

J'essaie, tout comme les observateurs avant moi, de prendre en compte à la fois ce qu'est devenue la démarche collective à un instant T et les étapes qui ont précédé cette forme.

1 - la démultiplication des initiatives entrepreneuriales individuelles hybrides fondées sur une démarche « éthique » du dirigeant

« Cherchant à concilier logique de marché et réponse à des enjeux sociaux et environnementaux, cette forme d'entrepreneuriat social se positionne en éclaireur ou « poisson pilote » de l'économie classique sur des champs à forte innovation sociale, orientés sur la prise en compte de nouveaux besoins des populations pas encore ou mal identifiés et/ou solvabilisés.

Rassemblées sous la bannière de l'**entrepreneuriat social**, des offres nouvelles et foisonnantes, **proposées plutôt par de petites entreprises**, souvent unipersonnelles ou des PME, voient le jour dans des domaines très divers. Elles sont souvent portées par la personnalité et à l'initiative de dirigeants, à la fois marqués par la culture d'entreprise et du marché, mais cherchant également à mettre en cohérence un projet économique avec les valeurs de solidarité et la recherche d'un mode de développement plus durable, **plaçant notamment la lucrativité de leur activité au second plan**.

Rejoignant les aspirations de citoyens consommateurs, ces entrepreneurs investissent des champs comme ceux, par exemple, de la santé et l'allongement de la vie, de l'efficacité énergétique, du développement de circuits courts, ou encore du commerce équitable de la valorisation des déchets, de la mobilité durable, etc.

Depuis les années 90, ces initiatives se multiplient en lien avec la montée des nouvelles aspirations sociétales. Elles révèlent la capacité de formes entrepreneuriales empruntant des voies nouvelles à **investir des offres économiques sur des créneaux et des « niches » de marché en émergence**. Elles se développent, en effet, là où des initiatives entrepreneuriales plus classiques se montrent généralement moins enclines à s'engager, notamment en raison d'un manque de visibilité à court ou moyen terme sur les perspectives de rentabilité des niches de marchés visés. Elles peuvent également être liées à des activités dont les modèles économiques, bien que portés par une forte demande sociale, ne sont pas encore consolidés ou sont conditionnés à l'adoption de nouveaux usages ou comportements de consommation à révéler ou à tester. » (Baudet 2017, p.12)

Pour Sylvain Baudet, cette forme d'entrepreneuriat hybride a probablement une faible « capacité à faire effet d'entraînement en termes de dynamique de développement au niveau local », puisqu'il ne fournit aucun exemple concret en illustration.

Un exemple : un projet proposé par Marie N'Guyen, étudiante au sein du MIESS

Nous pourrions citer l'exemple de notre ancienne collègue de Master, Marie N'Guyen, qui partant de la volonté de recycler des vêtements habituellement mis en déchetterie, a proposé de monter une « start up sociale » où il s'agit de créer une plateforme internet permettant à des créateurs de vêtements d'acheter en ligne des étoffes de qualité que la start up aura préalablement récupérées, sélectionnées et dont elle aura prélevé les portions réutilisables.

Il s'agit clairement d'un secteur « de niche » : personne, en France, ne propose de récupérer de vieux vêtements et de les revendre sous forme de pièces d'étoffes bien sélectionnées, en vue qu'elles soient réutilisées pour créer de nouveaux vêtements.

Il est cependant très « tendance » pour un créateur de créer à partir de vêtements récupérés : les vêtements sortant de ces types d'ateliers se vendent même souvent assez cher.

Il y a donc fort à parier que, bien menée, cette initiative entrepreneuriale sera un succès économique, ou tout au moins sera viable économiquement.

Cette entreprise concilierait donc les visées environnementales et économiques.

Si cette idée prenait forme, il semble probable que, selon la sensibilité de la porteuse de projet, la dimension « insertion » pourrait s'y intégrer parfaitement – ces métiers autour de la collecte et du tri étant fréquemment proposés dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

L'entreprise pourrait prendre la forme d'une TPE : SASU ou SARL. Elle pourrait ensuite, par exemple, devenir une Entreprise d'insertion - structure relevant de l'insertion par l'activité économique (ou d'emblée se constituer comme telle).

L'entrepreneuse allierait ainsi les dimensions économiques, environnementales et sociales.

2 - 1 'hybridation des modèles économiques fondée sur les rapprochements entre acteurs de l'économie classique et acteurs de l'économie sociale

« Un niveau d'approfondissement supplémentaire dans la construction d'une réponse intégrant mieux les enjeux sociaux et environnementaux s'illustre dans des initiatives de rapprochement d'acteurs de l'économie classique de ceux de l'économie sociale et solidaire. **Ces rapprochements peuvent se traduire par des apports en capitaux ou en compétences** (dans le cadre de politiques RSE notamment), **et par des modes de gouvernance, d'organisation et de gestion** empruntant des caractéristiques communément attribuées, selon les aspects mis en avant, soit aux structures de l'économie sociale soit aux entreprises de capitaux.

L'ambition est alors de traduire dans le modèle interne de l'entreprise, produit de « l'hybridation », la réconciliation des finalités économiques, sociales et environnementales. Difficilement réductible à des modèles types, ou à une logique de catégorisation, cette démarche peut s'élaborer par exemple, au travers de la **construction d'une offre conjointe** associant des partenaires complémentaires de l'ESS et/ou de l'économiste classique sous la forme d'une coentreprise.

En général ces partenariats associent deux structures intervenant sur des marchés proches ou complémentaires, sur lesquels elles ont développé une expertise ou un savoir-faire particulier. Leur collaboration, autour de leurs spécificités respectives, va **permettre de faire émerger une « niche »** de marché ou de **renforcer une activité qu'aucun des deux n'aurait pu investir seul.** » (Baudet 2017, p.14)

Un exemple d'hybridation des modèles économiques fondée sur les rapprochements entre acteurs de l'économie classique et acteurs de l'économie sociale : Une Micro-ferme pédagogique et d'insertion en Seine-et-Marne

Trois « projets à l'état embryonnaire » se sont rencontrés : celui de la Mairie de Pontault-Combault, celui du magasin Carrefour de Pontault-Combault (via son Directeur), et celui d'une association historique abritant une entreprise d'insertion alliée à une toute jeune association locale.

Il s'agit de créer une action sous forme d'atelier chantier d'insertion qui permette de développer des emplois en insertion sur des métiers de maraîchage, vente et animation pédagogique.

Le projet démarrera fin 2018.

Sans l'alliance entre ces quatre partenaires, la Micro-ferme ne verrait pas le jour : chacun concourant au projet avec ses idées, ses compétences et/ou ses apports matériels ou financiers.

Carrefour qui, au niveau international, souhaite se positionner en numéro 1 du bio, trouve localement son intérêt à impulser et à soutenir ce projet. Cela entre très probablement dans sa politique RSE.

L'entreprise d'insertion a les compétences et les ressources humaines liées à l'IAE, indispensables pour faire émerger le projet sous forme d'ACI, atelier chantier d'insertion.

La jeune association s'inclut, avec ses compétences en jardinage écologique et en animation, dans un projet local d'envergure, qu'elle n'aurait pu monter seule, et qui va lui donner une assise forte – économique, entre autre : son animateur est le porteur du projet, le coordinateur au sein de SOS Solidarité, il est rémunéré pour cela dès l'étude de faisabilité (avec soutien financier de France Active – AFIL 77).

La Mairie apportera certainement un soutien réel, au-delà de la posture d'impulsion du projet. Elle n'aurait pas porté elle-même un tel projet.

La logique de gouvernance penche nettement vers l'approche ESS, plus que vers celle d'une entreprise de capitaux.

Dès l'étude d'opportunité, un Comité de pilotage multi partenarial a été constitué, incluant tous types d'acteurs concernés – hormis les potentiels bénéficiaires.³⁹

3 - L'entrepreneuriat de territoire, multi-acteurs et multipartenarial, « pour générer un projet économique porteur de solutions ancrées et intégrées »

Enfin, Sylvain Baudet évoque « l'essor d'un mouvement entrepreneurial, multi-acteurs et multi partenarial ».

Pour lui, ce « mouvement »

« puise dans la coopération territoriale et la valorisation des ressources endogènes des territoires, des ressorts collectifs pour réinventer de nouvelles manières d'entreprendre, dans le but de générer des réponses inédites en faveur d'un développement économique local plus ancré, plus durable, et plus inclusif. »

L'auteur fait explicitement référence aux communs ostrois pour mettre en relief ce troisième type d'entrepreneuriat hybride. Il m'a également expliqué qu'il s'appuyait fortement

39 Le coordinateur nous a expliqué que ce la était compliqué : le fait d'impliquer des personnes « postulant à un parcours d'insertion » dès cette étape revenait pour lui à leur faire espérer participer à l'action. Hors, le temps de la gestation du projet étant relativement long, ces personnes ne pouvaient s'impliquer sans savoir si et quand elles pourraient « entrer en parcours » (celui-ci ne pouvant dépasser 2 ans). Le coordinateur (et l'équipe) aurait donc eu l'impression de les inclure dans un processus qui ne les concernerait pas directement – leur demander de participer à la gestation, sans être sûrs d'« entrer en parcours » - cela lui semblait « malhonnête ».

sur la notion de « ressource territoriale » pour favoriser les rapprochements inter acteurs sur les territoires accompagnés par la CDC.

« Désormais, au sein de « communs », nombre d'initiatives multi partenariales se multiplient pour donner corps à des expérimentations nouvelles qui apportent des réponses originales et adaptées aux besoins des populations. **Toutes s'ancrent dans la conviction qu'un développement endogène est possible, parce qu'il n'existe pas de territoire sans ressource, et que la fécondité des solutions naît de la confrontation des singularités et de l'altérité.**⁴⁰

Ces confrontations sont à l'origine de **nouvelles démarches entrepreneuriales** que l'on observe un peu partout au sein des territoires. **L'enjeu consiste à les provoquer** pour que se rencontrent les acteurs concernés par une même problématique non résolue. La diversité est un gage de créativité mais aussi de pragmatisme car **seuls des projets permettant d'aligner l'intérêt des parties prenantes pourront voir le jour**. » (Baudet 2017, p.17)

Et d'inscrire ce type de démarche dans sa dimension temporelle :

« des expériences pionnières dont on peut aujourd'hui tirer des enseignements :

L'essor spontané de ces dynamiques émergentes **bénéficie aujourd'hui de l'avancée d'expériences pionnières** qui pour certaines d'entre elles offrent le **recul rétrospectif de plusieurs décennies d'existence**. C'est souvent le **temps nécessaire** à leur montée en puissance et à leur arrivée à maturité. Ayant réussi à émerger et à se développer le plus souvent en dehors ou avec peu d'appui institutionnel et public, ayant dans bien des cas réussi à dépasser des cadres d'action, de soutien publics ou des normes qui n'étaient pas adaptés à leur spécificité, la plupart d'entre elles **ont eu à faire face à une relative indifférence voire à l'hostilité de collectivités et d'élus** qui soit, n'en ont pas compris ou perçu la plus-value, soit y ont vu des réponses alternatives et concurrentes à leur action. » (Baudet 2017, p. 19)

A ce sujet, de par ses missions et son expérience, Sylvain Baudet est bien placé pour confirmer les observations de Geneviève Fontaine et Hervé Defalvard (2018) :

« Ce modèle de réponses fondé sur la créativité des communautés d'acteurs mobilisées pour porter des projets collectifs, marchands, questionne le rôle que peuvent jouer les collectivités territoriales et les élus pour accompagner leur essor au service du développement local. » (Baudet 2017, p.19)

Un exemple d'entrepreneuriat de territoire multi acteurs multipartenarial : Les Fermes de Figeac : « de la coopération agricole à la « fabrique de territoire » »

J'emprunte cet exemple directement à l'étude réalisée par Sylvain Baudet, pour la CDC (pp. 52-54) Je me permets de citer en intégralité cette monographie. En effet, elle illustre bien la dimension « temps long » dans l'émergence et la maturation d'une dynamique entrepreneuriale de territoire, ainsi que les évolutions stratégiques des acteurs.

« Fruit de la coopération agricole, les Fermes de Figeac rassemblent un collectif de 650 agriculteurs à l'échelle de la communauté de communes du Pays de Figeac⁴¹.

40 J'ai vérifié avec l'auteur sur quelles bases théoriques il avait construit l'étude et sa démarche : il m'a bien confirmé avoir découvert et adopté le cadre théorique des communs, tel que proposé par Ostrom, mais, contrairement à ce que ces lignes pourraient laisser entendre, il ne connaît pas l'approche par les communs sociaux de capacité tels que théorisée par Fontaine et Defalvard (2016, 2017, 2018).

41 Cette initiative concerne « un territoire situé aux confins du Massif central, aux franges du Département du Lot et du Cantal, entre Brives, Cahors et Figeac ».

ÉTAPE 1 :

« Avec ses 160 salariés et un chiffre d'affaires de 26 millions d'euros, elle a construit un modèle de développement unique en misant sur l'ancrage territorial et la mutualisation, le raccourcissement et la maîtrise des maillons de la chaîne de valeur à l'échelle locale, du producteur au consommateur. »

ÉTAPE 2 :

« Avant de tirer parti de la force du collectif pour mutualiser et piloter la production d'énergie renouvelable au bénéfice de ses membres »

ÉTAPE 3 :

« et, enfin, se redéfinir en tant que « fabrique de territoire ». Un slogan révélateur d'un projet d'entrepreneuriat collectif qui s'ouvre désormais aux coopérations de proximité avec d'autres acteurs de l'économie locale **pour mieux répondre aux besoins locaux, participer à l'ancrage de la valeur et à la transformation des modèles de production et de consommation.** »

En 1985, 350 agriculteurs autour de Figeac se regroupent pour créer la Sicaseli, une coopérative agricole qui aura pour fonction de **mutualiser les problématiques qui ne peuvent pas être prises en charge à l'échelle de chaque exploitation, en particulier ce qui relève de l'approvisionnement agricole : les engrais, et les semences.**

En 1994, la question territoriale s'invite pour la première fois dans les réflexions menées par la coopérative à l'occasion d'un **audit stratégique**. Il pointe l'**absence de véritable identité territoriale comme facteur de fragilité** à la définition et la mise en œuvre d'un projet d'activité pour cette coopérative assise sur un territoire situé aux confins du Massif central, aux franges du Département du Lot et du Cantal, entre Brives, Cahors et Figeac.

Or, la conviction s'affirme avec le temps aux yeux des coopérateurs : « Il faut être de quelque part pour révéler des enjeux partagés et gérer les « biens communs », comme l'affirme Dominique Olivier son directeur. Aujourd'hui, cette identité n'est plus questionnée. Elle s'est construite et s'est affirmée par l'action collective. »

Maîtrise progressive de la chaîne de valeur en local en trainant création et pérennisation d'emplois

« En 2002, la coopérative est confrontée à la baisse continue du nombre d'agriculteurs. Mais l'analyse qui en ressort postule qu'il s'agit moins d'un problème agricole que d'un **problème de territoire**, puisque les commerçants et les activités artisanales sont également confrontés à une baisse importante d'activités et d'emplois. **Dans ces conditions, le territoire ne sera plus le seul support de l'activité, il doit aussi devenir un allié stratégique.** Cinq magasins sous enseigne Gamm Vert sont créés. Ils doivent permettre d'assurer les débouchés en circuits courts des productions locales par l'ouverture progressive des rayonnages de l'enseigne aux produits locaux. De 150 k€ la première année, le chiffre d'affaires s'établit aujourd'hui à plus de 5 M€ pour la partie distribuée en circuits courts, sur les 8,5 M€ de CA générés par les 5 magasins. Ces développements en circuits courts ont par ailleurs permis de créer une trentaine d'emplois et 3 boucheries qui ont nécessité de former également à ce métier.

prospective territoriale et diversification des sources locales de création de valeur

En 2008, la coopérative fait appel au think tank Sols et Civilisation pour **mettre en place une démarche de prospective territoriale**, qui doit lui permettre d'**éclairer les choix stratégiques** à opérer pour les années à venir. Cette démarche la conduira à opérer un changement de cap. Au delà des ressources alimentaires, **la coopérative doit pouvoir valoriser d'autres ressources territoriales** : l'eau, l'air, le vent... »

3 phases d'amplification de la démarche :

1- Première phase aux allures de prototypage

« Un voyage d'étude inspirant est programmé à Fribourg, et débouchera dès l'année suivante sur un **premier projet de production d'énergie** à partir d'énergie solaire. »

2- Premier déploiement

« La capitalisation d'expérience acquise sur ce premier prototype, portant sur l'installation de 450 m² de cellules photovoltaïque sera valorisée sur un projet de bien plus grande envergure engagé en **2010**.

Le projet repose sur l'installation de panneaux sur des toitures de bâtiments d'élevage. Il réunit 120 éleveurs et un parc global de 60 000 m² de toiture. Fruit d'un travail de mobilisation engagé dans le cadre d'une association de préfiguration, l'effet d'échelle obtenu permet de faire effet de levier sur les financements, et de recruter une équipe de 12 énergéticiens qui réunit en interne les compétences nécessaires à la conception et au pilotage du projet. Elle assure cette fonction d'ingénierie pour le compte d'une filiale ad hoc - Ségala Agriculture et Énergie Solaire - créée pour les besoins du projet.

La mutualisation de l'ingénierie à l'échelle territoriale rendue possible par l'action collective fournit l'assise nécessaire à l'atteinte des seuils de viabilité technico-économique du projet de production énergétique. Il fournit également un modèle de maîtrise et d'ancrage local des retombées économiques en milieu rural et diffus. Elles confortent la viabilité des exploitations agricoles, via les sources de revenus complémentaires captées par ce projet, la location des toits assurant à leur propriétaire l'équivalent d'un SMiC mensuel en moyenne. L'ingénierie technique, l'ingénierie financière, ainsi que la maintenance des installations, peuvent être assurées localement, ce qui pour vertu d'améliorer l'efficacité des installations de productions en permettant d'intervenir de manière réactive en cas de panne ou de matériel défectueux.

3- Second déploiement :

« Fort de ce succès, la coopérative s'est engagée dans la construction d'un parc éolien en s'appuyant sur ces mêmes principes de mutualisation. **Cette démarche permet d'explorer de nouveaux champs d'innovation** :

- mobilisation de l'épargne locale via le recours au crowdfunding qui a permis de lever 2,5 M€, au-delà même des besoins du projet ;
- réflexion sur la possible mobilisation en circuit court des surplus de trésorerie générés par le programme de toitures photovoltaïque pour faire effet de levier financier sur ce nouveau projet...

*L'ouverture aux **partenariats de proximité** pour favoriser l'ancrage de la valeur et démultiplier les opportunités de coopération*

Si la logique de mutualisation et la valorisation des potentiels de valorisation en circuits courts ont permis d'engager des projets économiques structurants, **les potentiels apparaissent pour autant loin d'être épuisés. Sur le seul champ alimentaire**, et à l'échelle de ce territoire de 30 000 habitants, la coopérative a évalué que les productions générées en circuits courts représentent, sur ce territoire, environ 10 % de la consommation de produits alimentaires.

Ce constat ouvre de **nouvelles pistes de valorisation de ses productions en circuit local**, dans le champ de la restauration collective, ou de la restauration à domicile. C'est dans cette perspective, qu'un **travail partenarial est notamment engagé avec une association locale du handicap**. Elle assure la confection de 700 repas distribués notamment au sein d'une zone d'activité qui accueille les activités de la sous-traitance aéronautique. Elle a les débouchés, mais se désole de devoir confectionner des repas à partir de produits dont la provenance et la traçabilité ne sont pas garanties. De son côté, la coopérative sait produire. Les coopérations à construire doivent permettre de recréer l'ensemble de la chaîne de valeur et de créer des emplois locaux en insertion dans le secteur du maraîchage.

Par exemple, dans son approche globale, la **coopérative est également amenée à s'impliquer dans l'élaboration de la charte paysagère engagée par le Pays de Figeac**. La problématique posée étant de savoir comment on préserve les aménités du territoire qui font la vitalité et drainent les touristes sur le territoire, facteur de dynamisme et de vitalité... et génératrice de précieux débouchés locaux pour la coopérative agricole.

ouverture aux partenariats et démultiplication des opportunités de projets

Cette nouvelle approche des Fermes de Figeac, qui s'**ouvre désormais sur de nouveaux partenariats externes au champ de la coopération agricole, contribue à faire avancer la coopération territoriale comme modalités d'approche porteuse de projets viables, vertueux sur le plan économique et écologique, et potentiel facteur d'inclusion sociale**. Elle fournit le moteur de nouvelles dynamiques de coopération territoriales qu'un **collectif d'acteurs locaux souhaite désormais porter dans Fig'acteurs, une association créée en 2015** par cinq acteurs du territoire, destinée à structurer et développer les processus de

mutualisation existants. Cette dynamique collective élargie à l'ensemble des partenaires territoriaux est reconnue Pôle territorial de Coopération Économique (PTCE). Elle ouvre les voies à de nombreux autres projets : crèches inter-entreprises, solutions de mobilité, Gestion territoriale de gestion et des compétences, ressourcerie, projets de valorisation des bois dans le champ de l'éco-construction... en s'appuyant sur l'expérience acquise aux travers des premières coopérations. »

On a là un exemple éloquent : un retour sur expérience s'étalant de 1985 à 2015, soit 30 années, pour passer d'une première organisation, déjà imposante, en coopérative agricole, à une filière alimentaire locale, puis à la diversification vers d'autres ressources territoriales liées à la production d'énergie, d'abord pour améliorer les revenus des agriculteurs, puis pour servir le territoire et ses habitants, pour aboutir à une organisation multi acteurs multi partenariale, incluant des partenariats favorisant la participation de « publics vulnérables » (personnes en situation de handicap, personnes en parcours d'insertion), favorisant l'émergence d'une dynamique citoyenne, qui prend aujourd'hui la forme d'un PTCE.

On comprend bien, à la lecture de cette monographie, comment les premières expériences, que ce soit par leurs limites (manque de vision territoriale, par exemple) ou par leurs apports (dont le développement de compétences d'ingénierie de projet est l'élément central), nourrissent les suivantes et agrègent peu à peu des acteurs de plus en plus nombreux et divers sur le territoire. On perçoit très clairement que, comme le précise Sylvain Baudet dans la suite de son étude : « l'identité territoriale, nourrie d'une histoire culturelle, politique et sociale locale et partagée, constitue le socle d'appartenance à une « communauté de destin ». »

Passons maintenant ces trois exemples, qui ont été choisis pour illustrer le plus nettement possible les trois types d'entrepreneuriat hybride présentés, sous « nos révélateurs », que sont, au regard de cette typologie,

-la figure du commun et celle du CSC, commun social de capabilité

-une estimation du potentiel transformatif ou tout au moins de la capacité à générer des changements dans les modes de développement local.

2.3.4. Ces exemples d'entrepreneuriat hybride, vus sous l'angle des communs sociaux de capabilité et de leur potentiel transformatif

Volontairement, dans notre grille d'analyse synthétique des initiatives entrepreneuriales, nous ne prendrons pas en compte les données autres que les 8 critères directement étudiés dans les articles de Geneviève Fontaine :

-les 3 caractéristiques ostromiennes qui fondent un commun (voir aussi : Coriat, 2015, partie 1), et - les 5 caractéristiques revues par Geneviève Fontaine, à l'aune du concept de capabilité (Sen, 2010), et définissant les communs de capabilité.

Nous n'évoquerons donc pas ici les 3 niveaux de définition des règles, ni les 5 droits composant le droit de propriété.

D'autre part, n'oublions pas que, comme le rappelle Fontaine (2017b, p.8), « Dans son ouvrage de 1990, Ostrom propose également 8 principes de conception qui sont très fréquemment repris comme étant les conditions nécessaires et suffisantes de réussite des communs. Pourtant, elle dit très clairement (Ostrom, 2010) que « ce ne sont pas des principes figés mais des principes de conception, **ce n'est pas une recette mais un guide de questionnement** face à une situation » ; « les 8 critères nous fournissent une palette de grandes questions qu'il est nécessaire de se poser » car ils favorisent la confiance et la réciprocité. »

En effet, il ne s'agit pas ici de caractériser les communs potentiels selon tous les critères identifiés par Ostrom, ni d'outiller directement la création intentionnelle de communs sociaux de capacité par des acteurs locaux. **Il s'agit plus modestement de focaliser sur ce qui fait d'une initiative entrepreneuriale territoriale un commun social de capacité.**

Nous regarderons donc les 3 initiatives décrites au paragraphe précédent suivant les critères ci-dessous :

1- Type d'entrepreneuriat hybride

2- Figure du commun

Commun ostromien :

- 1) la production et la gestion d'une ressource (considérée comme vulnérable) mise en commun ;
- 2) l'établissement de droits distribués (de propriété, d'usage..., etc.) qui régulent notamment l'accès à la ressource par les commoneurs ;
- 3) enfin, la gouvernance collective de la ressource qui inclut la résolution des conflits générés par la gestion de la ressource.

Commun social de capacité :

- 4) Une aspiration sociale au développement équitable des capacités motive l'action collective
- 5) l'objectif est l'accessibilité réelle à la ressource à partir d'une finalité d'équité et une attention portée aux plus démunis et vulnérables. L'accessibilité se traduit notamment dans les droits distribués qui régulent l'accès à la ressource.
- 6) un mode de gouvernance local et délibératif associant les personnes concernées (liberté procédurale) et qui repose sur une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité
- 7) la ressource faisant l'objet d'un commun de capacité (« ressource sociale ») concourt aux capacités et fait l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération.
- 8) Des pouvoirs publics qui, en sus de la reconnaissance méta-institutionnelle des règles du communs (Ostrom, 1990), favorisent la liberté procédurale des acteurs et adoptent une posture de co-construction

3- Potentiel de transformation sociale, ou influence sur les modes de développement local,

apprécié.e à la lumière des concepts présentés en partie 1 : développement local alternatif, développement humain, social et politique, changements (potentiellement) induits dans les rapports sociaux.

Pour plus de fluidité, les fiches analytiques détaillées sont placées en annexe.

Premier exemple :

« Start up sociale » de recyclage de vêtements, revendus sous forme d'étoffes à des créateurs via une plateforme internet

Forme d'entrepreneuriat hybride : Type 1

« forme d'entrepreneuriat individuelle hybride, car fondée sur une démarche «éthique» du dirigeant cherchant à concilier impératifs de marché et finalités sociales et environnementales »

La vertu du projet est la lutte contre le « gaspillage vestimentaire » : il s'agit de recycler des

matières déjà transformées, vouées à l'incinération, en en refaisant des matières premières. Nous sommes donc dans une approche d'économie circulaire.

Sous réserve de préciser et de consolider son modèle économique, le projet concilie bien le volet économique et le volet environnementale - il faudra ensuite vérifier cet aspect : par exemple, les distances parcourues par les matières au moment de la collecte, et au moment de la vente, selon le mode de transport utilisé, pourront limiter les impacts environnementaux positifs du projet.

Synthèse :

L'exemple considéré, de « forme d'entrepreneuriat individuelle hybride, car fondée sur une démarche «éthique» du dirigeant cherchant à concilier impératifs de marché et finalités sociales et environnementales », est assez typique de l'approche du courant d'entrepreneuriat social décrit dans l'étude.

Un dirigeant – ou une équipe d'associés – se mobilise pour créer une entreprise à vocation environnementale: l'activité de la start up doit générer des impacts environnementaux positifs, réduction des déchets textiles incinérés, donc réduction des pollutions atmosphériques liées à cette incinération, et réutilisation de matériaux usagers dans une logique d'économie circulaire.

Il n'y a donc pas ici de volonté de générer une dynamique collective sur un territoire, si ce n'est dans une logique client-fournisseur, et donc rien qui puisse se rattacher à la création d'un commun et de sa gestion collective.

Influence sur les modes de développement local ?

En l'état de start up – environnementale -, le projet, comme tant d'autres de cette forme, n'aura donc pas d'influence sur les modes de développement classique, liés au fonctionnement « de marché » : il en fait partie tout simplement. Il met juste en avant un projet vertueux lié à un objectif de réduction des déchets textiles, et à une forme d'économie circulaire.

Il pourra éventuellement générer des prises de conscience chez certaines catégories d'acteurs.

Imaginons qu'il prévienne, par exemple, de favoriser la récupération de belles étoffes chez des particuliers, ou d'organiser des temps forts auprès des habitants concernés par des opérateurs de récupération de vêtements usagers.

Par ces actions à potentiel de sensibilisation directe (qui pourraient aussi s'imaginer à plus grande échelle via la plateforme internet), le projet pourrait induire des changements de comportements de consommation. Mais il n'est pas voué à faire changer les modes de relation sociales, ni à favoriser des changements de posture (de type : émancipation économique et sociale) chez les habitants ou autres acteurs.

Second exemple :

Une Micro-ferme pédagogique et d'insertion en Seine-et-Marne

Quatre partenaires s'associent pour créer un chantier d'insertion maraîchage et une activité pédagogique liées à de la production légumière

Forme d'entrepreneuriat hybride : Type 2

« forme d'entrepreneuriat reposant sur l'hybridation des modèles d'activité, s'appuyant sur les caractéristiques et les apports combinés de l'entreprise de capitaux, d'une part, et de l'entreprise sociale, d'autre part, afin de proposer des solutions économiques plus intégrées »

A Pontault-Combault, un magasin Carrefour et une Mairie confient le montage de projet à une association d'insertion reconnue localement (déjà porteuse d'une entreprise d'insertion) qui héberge, pour ce faire, une toute jeune association spécialisée dans la pédagogie liée au

jardinage collectif écologique.

Le projet en est à sa phase d'étude de faisabilité et doit démarrer en cette fin d'année 2018 (premières embauches de salariés en insertion, dans le cadre d'un nouvel atelier-chantier d'insertion).

Synthèse :

Associant principalement une association historique d'envergure reconnue sur son territoire, SOS Solidarité, et une entreprise à capitaux, Carrefour, avec le soutien d'une mairie et la participation d'une toute jeune association locale, ce type d'hybridation entrepreneuriale permet l'émergence d'un projet de Micro-ferme pédagogique et d'insertion, qui n'aurait pas vu le jour sans ce regroupement d'acteurs, chacun y voyant nettement où sont ses intérêts et les apports des autres (alignement des intérêts).

On peut ici invoquer la figure de commun via deux ressources à défendre : « la production légumière via du maraîchage écologique » qui se rattache à « une relocalisation de la production alimentaire » ; et la ressource « emploi pour tous », via l'accès à des parcours d'insertion pour des personnes éloignées de l'emploi.

C'est cette seconde ressource que nous avons rapprochée d'une « ressource sociale », bien qu'elle ne donne pas réellement lieu ici à la mise en place d'un « commun social de capacité » - et ce pour des raisons principalement institutionnelles (voir alinéa de conclusion en annexe).

Influence sur les modes de développement local ?

Comme je l'ai souligné - et bien qu'il ne s'agisse que de suppositions liées à mes interviews et à mes observations en tant que participante au projet (membre du Comité de Pilotage et impliquée dans le DLA, accompagnement réalisé par AFILE 77, pendant mon stage de master) -, le projet peut prendre deux voies. L'une est celle, toute tracée, imposée par le cadre de l'insertion par l'activité économique, qui confère aux personnes accompagnées une position de « bénéficiaires » : dans ce cas, le projet favorisera le retour à l'emploi de certaines personnes, et donc concourra à améliorer leur quotidien – mais il ne fera pas foncièrement évoluer les rapports sociaux.

L'autre voie possible serait de « choisir la voie du commun », en construisant avec les différents acteurs des modes de délibération et de gouvernance. Les bénéficiaires deviendraient ainsi de véritables « commoneurs » : le projet aurait une influence tangible sur les rapports sociaux.

S'il venait à influencer les modes de développement local, cela pourrait bien être par le biais de la ressource « alimentation locale et saine », liée à la production maraîchère.

Selon les façons d'impliquer les différents utilisateurs, les participants à l'activité de maraîchage, de vente ou d'animation pédagogique, dans la gestion de la production et de la vie du lieu et du projet, l'équipe de coordination (coordinateur, directeur et certains membres de l'association) pourra impulser avec eux des changements de modes de production et de consommation.

Le projet aurait aussi du même coup une influence sur la posture de citoyen : des habitants prendraient conscience du fait qu'ils sont capables de produire localement une partie de la nourriture qu'ils consomment, ce qui est une forme de pouvoir que les citoyens des sociétés modernes, déconnectés de l'agriculture vivrière, ne reconnaissent pas comme tel.

S'ils prenaient cette voie, dans quelques années, le projet de Micro-ferme pourrait impulser une dynamique de type PTCE.

Troisième exemple :

Ferme de Figeac :

En 30 ans, une coopérative d'agriculteurs élabore une filière alimentaire locale, puis se diversifie vers d'autres ressources territoriales liées à la production d'énergie, d'abord pour améliorer les revenus des agriculteurs, puis pour servir le territoire et ses habitants, pour aboutir à une organisation multi acteurs

multi partenariale, incluant des partenariats favorisant la participation de « publics vulnérables » (personnes en situation de handicap, personnes en parcours d'insertion), et favorisant l'émergence d'une dynamique citoyenne, qui prend aujourd'hui la forme d'un PTCE.

Forme d'entrepreneuriat hybride : depuis 2005, Type 3

« **forme d'entrepreneuriat collective fondée sur la valorisation des ressources spécifiques des territoires, et issues des coopérations locales, multi-acteurs et multi-parties prenantes**, qui repositionnent le territoire au cœur de dynamiques d'innovations et de réponses aux besoins locaux insatisfaits. »

Synthèse :

Cet exemple d'entrepreneuriat de territoire, devenu au fil du temps multi acteurs multi partenarial, recouvre bien les figures de commun et de commun social de capacité.

L'alignement des intérêts des différents acteurs semblent se faire de lui-même dans la dynamique des Fermes de Figeac : ce qui relevait de l'intérêt des agriculteurs, tant au niveau alimentaire qu'énergétique, est approprié par d'autres partenaires et par les habitants, en dehors d'une logique de marché. Cela semble se tisser autour de ressources territoriales identifiées progressivement comme telles par les différents commoneurs.

Influence sur les modes de développement local ?

Déjà dans sa forme coopérative, liée à la participation d'une unique catégorie de professionnels, Fermes de Figeac a su influencer les modes de développement économique local : le groupement a agi pour la survie de ses acteurs, en développant une filière agricole. Il a impulsé la création de plusieurs magasins Gamm vert, en imposant qu'une partie grandissante des ventes soit liée à de la production agricole locale.

Peu à peu, une logique de territoire s'est imposée, qui a pris le pas sur la logique « de survie d'une profession ». Cette logique d'action « qui repositionne le territoire au cœur de dynamiques d'innovations et de réponses aux besoins locaux insatisfaits » permet aux acteurs de développer leur pouvoir de décider et d'agir localement, pour améliorer leurs conditions de vie et pour « agir pour l'environnement ». Elle est à même de faire évoluer en profondeur les rapports sociaux car elle agit sur des aspects très concrets de la vie quotidienne (modes de production, de consommation) et sur des aspects politiques (prise de pouvoir individuelle et collective : participation aux décisions).

Cette dynamique a également – probablement - une influence culturelle : elle est à même de modifier la représentation que les habitants se font de leur territoire : celui-ci n'est plus perçu, comme le disait un des acteurs de la Maison de l'Économie Solidaire du Menée, en Bretagne « une zone anonyme, à l'écart de tout, ne survivant que par une économie essentiellement paysanne... dans une production peu élaborée... et n'ayant comme horizon que ses clochers... », mais comme un territoire résilient, en projet, sur l'évolution duquel ses habitants ont prise.

2.4. Synthèse et conclusion partielle :

	Start up sociale recyclage de textile	Micro d'insertion	ferme	Fermes de Figeac
Forme d'entrepreneuriat hybride	Type 1 : forme d'entrepreneuriat individuelle hybride , car fondées sur une démarche « éthique » du dirigeant cherchant à concilier impératifs	Type 2 : forme d'entrepreneuriat reposant sur l'hybridation des modèles d'activité, s'appuyant sur les caractéristiques et les		Type 3 : formes d'entrepreneuriat collectives fondées sur la valorisation des ressources spécifiques des territoires, et issues des

	de marché et finalités sociales et environnementales	apports combinés de l'entreprise de capitaux, d'une part, et de l'entreprise sociale, d'autre part, afin de proposer des solutions économiques plus intégrées	coopérations locales, multi-acteurs et multi-parties prenantes, qui repositionnent le territoire au cœur de dynamiques d'innovations et de réponses aux besoins locaux insatisfaits
Figure du Commun ?	NON	PARTIELLEMENT	OUI
Figure du Commun social de capacité ?	NON	EN PARTIE mais limites institutionnelles fortes	OUI
Influence sur le développement local	INFIME Logique de base = logique du marché > sensibilisation	TENUE mais POSSIBLE si « choix du commun » / logiques à interroger : - logique du « bénéficiaire » -cadre de l'IAE	FORTE niveaux économique, politique, culturelle

Pour conclure cette seconde partie, j'ai conscience du fait que mes deux premiers exemples ayant été choisis sous forme, respectivement, d'hypothèse et de projet en gestation, le travail qui précède repose en grande partie sur des hypothèses d'évolution possibles, liées à des échanges avec les porteurs de ces projets ainsi qu'à d'autres observations.

Cela en diminue sans doute en partie la portée démonstrative.

De plus, je ne considère ici qu'un exemple pour chaque type d'entrepreneuriat hybride, ce qui ne permet pas de généralisation.

Cependant, considérant et comparant des dynamiques globales (et non des observations concrètes sur le terrain), je pense pouvoir en tirer quelques enseignements.

Si l'on s'en tient à mes trois exemples, il semblerait que seules les modes d'organisation profondément coopératives et/ou démocratiques⁴² induisent des changements significatifs dans les modes de développement local, tant au niveau économique (production, distribution, consommation) qu'aux niveaux social, politique et culturel.

L'exemple d'hybridation partenariale associant entreprise de capitaux – entreprise sociale devrait s'appuyer sur des choix politiques forts pour parvenir aux mêmes effets. On peut supposer que le fait de s'appuyer sur la figure du commun social de capacité, et d'interroger l'organisation des instances de décision et d'action par le biais de cet outillage, favoriserait l'effectivité et l'ancrage de cette orientation, si tant est qu'elle soit celle souhaitée par les porteurs de projet.

⁴² Les Fermes de Figeac adoptent ces deux modes de fonctionnement. Disons plutôt qu'elles fonctionnent réellement en coopérative, ce qui induit un mode de délibération démocratique. Certaines coopératives agricoles ont des logiques d'actions relevant purement du mode capitaliste. Certaines organisations sont démocratiques, sans pour autant s'inscrire dans une structure formelle (juridique) de coopérative.

Quant à la logique de fonctionnement d'entrepreneuriat social, se fondant parfaitement dans une logique de marché, fondée sur une démarche individuelle – si vertueuse soit-elle – il n'est pas étonnant que, pour l'exemple cité, elle n'ait rien qui la rapproche des figures du commun.

Selon l'analyse faite de ces trois exemples, à travers ce croisement entre les types d'entrepreneuriat hybride et les figures du commun et du commun social de capacité, ainsi que l'interrogation sur les influences supposées des initiatives sur les modes de développement local, si l'on pouvait généraliser mes observations⁴³, on constaterait peut-être qu'il y a une forte corrélation entre ces trois façons de caractériser les initiatives entrepreneuriales.

Cela viendrait corroborer l'hypothèse de Geneviève Fontaine et nous permettrait d'affirmer que l'ESS « de transformation sociale » a tout intérêt à s'appuyer sur la figure du commun social de capacité pour déployer intentionnellement des initiatives entrepreneuriales territoriales qui s'ancrent dans des pratiques de délibération démocratiques et favorisent un accès universel à la ressource sociale considérée.

43 Par exemple, en appliquant ma démarche à de nombreux autres cas, pour en tirer des éléments plus significativement quantitatifs.

CONCLUSION

La première partie de ce travail nous a permis de situer les principaux apports conceptuels utiles à notre analyse en prenant comme fil rouge l'exemple de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Il a été intéressant de constater que des chercheurs qui n'ont pas raccroché leur travail au champ des communs, central dans notre approche, s'en rapprochent fortement.

Bien que reposant sur une démarche probablement très réductrice (voir notre fiche d'analyse des initiatives en partie 2 et en annexe), nous pensons pouvoir tirer de cette analyse quelques informations et pistes intéressantes, tant du point de vue de la recherche concernant les apports mutuels entre l'approche par les communs et l'approche de l'ESS comme vecteur de transformation sociale, que du point de vue opérationnel.

Dans une seconde partie, à travers trois illustrations, donc à une échelle très modeste, nous avons montré, une corrélation entre les formes d'entrepreneuriat hybride, le fait qu'elles recouvrent ou non les figures de commun et de commun social de capacité et leur potentiel transformatif. Plus précisément, nous pourrions dire que plus une initiative entrepreneuriale est ancrée sur son territoire et implique des acteurs divers, plus elle recouvre les deux figures de commun et plus elle semble avoir une influence tangible sur les modes de développement local.

Le fait que les acteurs participant à la gestation des projets entrepreneuriaux territoriaux puissent s'appuyer sur l'outillage théorique et concret proposé par Geneviève Fontaine (2016) pour renforcer les modes de coopération, de gouvernance et de gestion collectives, permettrait aux initiatives ayant une posture politique transformative et souhaitant développer réellement la capacité des utilisateurs finaux, d'accroître leur potentiel en ce sens.

Une observation nous a frappée : quand on évoque les initiatives entrepreneuriales recouvrant la figure de commun social, le commun lui-même recouvre en réalité plusieurs ressources sociales en interactions étroites.

Il serait intéressant de comprendre l'influence de cette réalité et de ces interactions sur le développement de la « ressource officielle », reconnue par les commoneurs, et sur le développement du commun, c'est à dire du mode d'organisation mis en œuvre.

Pour conclure, nous pensons avoir avancé dans la direction proposée par la Chaire ESS de l'UPEM. Comme le proposait Geneviève Fontaine :

« La plupart des communs étudiés par E. Ostrom ont pour objet une ressource naturelle partagée faisant localement l'objet d'une menace ou d'une potentielle menace, ce qui a légitimé l'utilisation de la notion de commun par les théoriciens et praticiens du développement local durable (Ballet J., 2008). **On peut donc envisager que des acteurs partageant une finalité de développement local durable ou de démocratisation de l'économie, se donnent pour objectifs de construire intentionnellement des communs.** » (Fontaine, 2016, p. 2)

L'approche par la typologie d'entrepreneuriat hybride nous permet de préciser que cela serait possible et profitable aux initiatives relevant d'une « hybridation des modèles économiques fondée sur les rapprochements entre acteurs de l'économie classique et acteurs de l'économie sociale » et

de celles, dont font partie les PTCE, renvoyant à un « entrepreneuriat de territoire multi-acteurs et multipartenarial » (Baudet, 2017).

Ces deux types d'initiatives peuvent recouvrir relativement largement la figure de commun (Ostrom, 2010 ; Coriat, 2015) et celle de commun social de capacité (Defalvard, Fontaine, 2018). Le fait de leur permettre de créer intentionnellement un commun social de capacité augmenterait leur ancrage et leur potentiel.

Notre travail gagnerait à se poursuivre, notamment en creusant plus concrètement les conditions de développement des capacités des utilisateurs finaux et les conditions de leur participation réelle à la gestion du commun.

En effet, nous avons pu remarquer, dans la littérature comme par nos observations au fil de l'eau, que de nombreuses initiatives territoriales alternatives recouvrent en grande partie les figures du commun du point de vue des valeurs qu'elles défendent. Mais sans doute une réflexion de fond sous forme de recherche-action leur permettrait de poser les conditions concrètes en termes de facteurs de conversion (du droit formel au droit réel, voir Sen A.), et de participation réelle des utilisateurs à la gestion des ressources sociales visées.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Ailenei O. (2011), *Le rôle de l'économie sociale dans les dynamiques socioéconomiques locales, des concepts aux initiatives d'innovation sociale à l'échelle des quartiers en Europe et à Roubaix, France*, Bruxelles, Peter Lang, chapitre 2, pp. 103-148.

Bauwens M., Kostakis V. (2017), *Manifeste pour une véritable économie collaborative : vers une société des communs*, Charles Léopold Meyer, Paris.

Laville J.-L., Cattani A.-D. Dir. (2007), « Dictionnaire de l'autre économie », Gallimard, Paris, pp. 303-312.

Ostrom E. (2010), *Gouvernance des biens communs – pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, trad. 2010, De Boeck, Bruxelles.

Rabourdin S. (2005), *Les sociétés traditionnelles au secours des sociétés modernes*, Delachaux et Niestlé, Paris, p. 208.

Sen A. (2009), trad CHEMLA P (2010), *L'idée de justice*, Flammarion, Paris.

ARTICLES

Coriat B. (2015), « Qu'est ce qu'un commun ? Quelles perspectives le mouvement des communs ouvre-t-il à l'alternative sociale ? », *Les Possibles-ATTAC*, printemps 2018, n°16.
file:///C:/Users/User/AppData/Local/Temp/lespossibles1132113571.pdf

Coriat B. (2013), « Le retour des communs », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013, mis en ligne le 14 février 2014,
URL : <http://journals.openedition.org/regulation/10463> ; DOI : 10.4000/regulation.10463

Defalvard H., Fontaine G. (2018, à paraître), « Construire les PTCE comme des communs sociaux : quel rôle pour les pouvoirs publics ? », *RECMA 2018/3*, n° 349, p. 56-70.

Defalvard H. (2016), « Les communs ESS dans la transition vers la société du commun », *numéro spécial des Cahiers de la chaire ESS-UPEM*, p. 6-19.

Defourny J. (2004), « L'émergence du concept d'entreprise sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XLIII, (3), De Boeck Université, Bruxelles, pp. 16-17.

Fontaine G. (2017a), « Les conditions d'émergence de communs porteurs de transformation sociale. Des émergences à la reconnaissance », *trajectoires d'innovation*, Montréal.

Pecqueur B., Itçaina X. (2011), « Économie sociale et solidaire et territoire : un couple allant de soi ? », *RECMA – revue internationale de l'économie sociale*, Dossier – ESS : de l'approche entrepreneuriale à une perspective institutionnaliste, n° 325 p. 48-64.

Virolle L. et al. (2016), « Les incubateurs technologiques de coopératives. L'expérience des universités brésiliennes », *RECMA* 2016/2 (N° 340), p. 110-125. DOI 10.7202/1037406ar

COMMUNICATIONS, ÉTUDES

Baudet S. (2017), *Accompagner l'essor d'un entrepreneuriat de territoire*, collection Enquêtes et analyses, Caisses des Dépôts et Consignation

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer/?pagename=Territoires/Publications/Publications&cid=1250279234512>

Defalvard H. dir. (2017), « Colloque chercheurs et acteurs - Quel modèle social pour le XXI^e siècle ? », Cahier de recherche (2017), Chaire d'économie sociale et solidaire UPEM.

<http://www.u-pem.fr/universite/evenements/evenements/evenement/3093/quel-modele-social-pour-le-xxie-siecle/>

Defalvard H. dir. (2016), « Communs et transformations sociales : Expériences européennes sous un regard pluriel », *Cahier de recherche - Chaire ESS-UPEM*, Numéro spécial 2016, Acte du Workshop international 16 mai 2016 – Université Paris Est Marne-la-Vallée et autres contributions.

Fontaine G. (2017b), « Les conditions d'émergence et de constitution de communs propices au développement local durable : place et rôles des pouvoirs publics », Colloque « *Entre État et marchés, la dynamique du commun: vers de nouveaux équilibres* », Jun 2017, Paris, France .

Fontaine G. (2016), « Analyser les conditions favorables à l'émergence de communs, le cas d'un PTCE d'économie solidaire », *XIV^e Rencontres du RIUESS Montpellier - Les " communs " et l'économie sociale et solidaire. Quelles identités et quelles dynamiques communes?*, May 2016, Montpellier, France.

SITES INTERNET

DOCUMENTS TÉLÉCHARGEABLES

consultés entre janvier et août 2018

Bret B., « Développement Définition », [http://hypergeo.eu/spip.php?article511#Développement définition](http://hypergeo.eu/spip.php?article511#Développement_définition)

Bollier D. (2014), « The commons as a template for transformation, great transition initiative », <https://www.greattransition.org/publication/the-commons-as-a-template-for-transformation>, cité par Bauwens M., Kostakis V. (2017), *Manifeste pour une véritable économie collaborative : vers une société des communs*, Paris, France, page 20.

« *États généraux des Pays* », Mâcon, juin 1982, cité par Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_local

Alsace Active, labo des partenariats : <https://www.bipiz.org/recherche-avancee/alsace-active-presente-le-laboratoire-regional-des-partenariats-catalyseur-dinnovations-sociales.html>

« Territoires zéro chômeurs de longue durée », <https://www.atd-quartmonde.fr/mot-cle/territoires-zero-chomeur-de-longue-duree/>

site de l'association TZCLD, <https://www.tzclld.fr/>

Rapport-dactivite-TZCLD-2017-Interactif.pdf

Vivre les Mureaux : <https://www.franceculture.fr/emissions/hashtag/viens-visiter-ma-banlieue>
<https://lesmureaux.info/revue-de-presse/>

Levesque B. (2012), « un autre modèle de développement », *Crises et innovation sociale*,
<http://www.eurozine.com/articles/2012-06-05-levesquefr.html>

DOCUMENT INTERNE :

« Fiche capitalisation Émergence France Active » : « L'ANIMATION ET L'APPUI AUX DÉMARCHES D'ÉMERGENCE D'UN TERRITOIRE : POSITIONNEMENT ET ENSEIGNEMENTS DU RÉSEAU FRANCE ACTIVE », mars 2016.

M2IESS 2017-2018

Élisabeth Duveau

**Entrepreneuriats de territoire, communs sociaux et capacités :
comment générer de nouveaux modes de développement local ?**

ANNEXES

**trame d'entretien
analyses détaillées des initiatives entrepreneuriales**

ANNEXE A LA PARTIE 2 :
DOCUMENT PRÉPARATOIRE A L'INTERVIEW DE SYLVAIN BAUDET,
chargé de mission à Territoires Conseils, Caisse des Dépôts et Consignation

Mon champ d'étude : développement local alternatif / entrepreneuriat de territoire / communs sociaux de capabilité

disciplines principales : ESS, économie politique, géographie, sociologie politique

Mon hypothèse :

Pour favoriser la diffusion des initiatives d'entrepreneuriat de territoire (voir typologie proposée par CDC) et s'assurer qu'elles aient bien une réelle influence sur les modes de développement local, il est utile de s'appuyer sur la figure de commun social de capabilité (« figure forte » du commun, Fontaine, 2016).

En effet, cette figure est plus en lien avec les réalités, les valeurs et les exigences de l'ESS (*et de l'entrepreneuriat de territoire tel que présenté et prôné dans l'étude CDC, qui s'appuie sur des exemples de terrain tous reconnus comme des PTCE, et comme vecteurs de changements dans les modes de développement local*) :

- elle insiste sur l'importance de la diversité des acteurs agissant en commun
- elle s'appuie sur la conscientisation collective comme base de démocratie réelle
- elle s'appuie sur le concept de capabilité : elle insiste sur les conditions qui favorisent l'organisation de modes de fonctionnement et de gouvernance permettant un accès REEL au commun et à la communauté qui le gère, pour tous – avec une attention particulière à l'accès pour les « plus démunis »
- elle a pour objet les communs sociaux, ceux qui ont une visée universaliste d'accès au commun, vu comme un droit.

S'appuyer sur cette figure serait donc un gage de succès pour le déploiement et l'ancrage des initiatives d'entrepreneuriat de territoire.

Indications concernant le concept émergent de « commun social de capabilité » :

3 critères additionnels des communs ostromiens :

- 1) la production et la gestion d'une ressource (considérée comme vulnérable) mise en commun ;
- 2) l'établissement de droits distribués (de propriété, d'usage..., etc.) qui régulent notamment l'accès à la ressource par les commoneurs ;
- 3) enfin, la gouvernance collective de la ressource qui inclut la résolution des conflits générés par la gestion de la ressource.

Caractères propres aux communs sociaux de capabilité : (ils s'ajoutent aux trois précédents)

-4) Une aspiration sociale au développement équitable des capacités motive l'action collective

-5) l'objectif est l'**accessibilité réelle à la ressource** à partir d'une finalité d'équité et une **attention portée aux plus démunis et vulnérables**. L'accessibilité se traduit notamment dans les droits distribués qui régulent l'accès à la ressource.

-6) un mode de gouvernance local et délibératif associant les personnes concernées (liberté procédurale) et qui repose sur une **solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de**

l'autre comme différent mais égal en dignité

-7) **la ressource** faisant l'objet d'un commun de capacité (« ressource sociale ») concourt aux capacités et **fait l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération.**

-8) **Des pouvoirs publics qui, en sus de la reconnaissance méta-institutionnelle des règles du communs (Ostrom, 1990), favorisent la liberté procédurale des acteurs et adoptent une posture de co-construction**

Dans un article à paraître, Geneviève Fontaine et Hervé Defalvard (RECMA, septembre 2018) contextualisent et définissent ainsi les communs sociaux :

« Les communs sociaux renvoient, pour Michel Bauwens (2017), aux formes d'organisation qui émergent des solidarités locales lorsque le capitalisme de marché devient dominant, durant le XIXe siècle. Ils coïncident pour lui avec les origines de l'économie sociale et solidaire, qui fait du mouvement associationniste, des coopératives et des mutuelles des formes de communs sociaux. En quelque sorte « étatisés » par le développement de l'État-providence, **les communs sociaux réapparaîtraient aujourd'hui comme une réponse à la montée des inégalités (souvent cumulatives) et des phénomènes d'exclusion de toutes sortes, à laquelle les politiques publiques telles qu'elles sont pensées actuellement peinent à répondre** (Garnier et Zimmermann, 2018). Pour ces auteurs, les communs sociaux actuels sont de nouvelles formes de solidarité qui émergent depuis « le bas » dans un processus d'innovation sociale impliquant les personnes concernées autour de l'enjeu de l'exclusion – appréhendée comme une absence d'accès aux biens et aux services communs. »

Mes objectifs au sein du mémoire :

comparer diverses initiatives d'entrepreneuriat hybride (exemples à trouver, de préférence : des « incubateurs ESS », qu'il s'agisse de leur projet dès le départ, ou qu'ils le soient devenus au fil du temps)

afin de montrer :

- comment elles recouvrent ou pas la figure de « commun social de capacité »
- si elles génèrent ou pas des modes de développement alternatif au développement économique « classique » (ou quelles influences elles exercent sur lui)
- superposer les deux mises en lien : **montrer que, au moins pour les exemples étudiés, les formes d'entrepreneuriat hybride qui recouvrent la figure de commun social de capacité sont celles qui génèrent des modes alternatifs de développement local**

(avec, comme « hypothèse bis » : Si tel est le cas, il y a fort à parier que ce sont les formes d'entrepreneuriat de territoire (type PTCE, mais pas seulement) qui recouvriront la figure de commun social ET qui généreront des changements dans les modes de développement local.)

Mes objectifs dans cette prise de contact avec vous :

-**vérifier sur quelles bases théoriques** vous vous êtes appuyé
-**recueillir des données d'observation** : monographies et autres
(comme exemples pour nourrir le mémoire)

-**avoir votre avis sur :**

>la portée de votre étude, ses suites

>l'entrepreneuriat de territoire via CDC suite à l'étude (entre autre)

>mon « chantier » :

Dans vos exemples ou dans les initiatives d'entrepreneuriat hybride que vous connaissez bien, peut-on trouver des **incubateurs ESS** renvoyant à chaque type d'entrepreneuriat hybride ?

Pensez vous avoir déjà montré que seul l'entrepreneuriat de territoire :

-recouvre la figure du commun ;

-génère des modes alternatifs de développement local ?

(cela semble être votre postulat, en tout cas)

Ou, plus généralement : comment est venue pour CDC cette nécessité de promouvoir l'entrepreneuriat de territoire ?

Questions ou demandes portant sur des données détaillées :

Quelle est l'origine de la schématisation en 3 types d'entrepreneuriat hybride ?

Y a-t-il une monographie ou un document accessible relatant votre étude sur Ballons des Vosges ?

« Constitution du panel d'expériences :

Le panel d'observation a été constitué d'une quinzaine d'expériences locales. Elles ont toutes été sélectionnées en fonction de leur caractère innovant, singulier, et de leur capacité à faire effet d'entraînement en termes de dynamique de développement au niveau local. »

> Comment avez vous « jugé » de cette capacité ?

Est-il possible d'avoir accès à votre « grille de questionnaire » ?

Y a-t-il une monographie ou un document accessible concernant une « start'up de territoire » ?

Quelles sont vos références théoriques principales ?

> Référence aux Communs : Ostrom (c'est bien relaté). Connaissiez-vous « les communs sociaux » ?

Est-il possible d'accéder à la bibliographie qui sert de base à l'étude ?

Y a-t-il d'autres références, que Territoires Conseils (ou d'autres acteurs) auraient produites en lien avec l'entrepreneuriat hybride, l'entrepreneuriat de territoire, les communs, les modes de développement locaux alternatifs ?

Fermes de Figeac : « l'identité territoriale, nourrit d'une histoire culturelle, politique et sociale locale et partagée, [elle] constitue le socle d'appartenance à une « communauté de destin ». »

> d'où vient cette notion ?

« la coopérative, véritable acteur au service des coopérations de proximité construit son développement autour d'un référentiel territorial qu'elle a contribué à forger : le pays de Figeac. »

> Ce référentiel est-il accessible ? D'autres observations sont-elles partageables ?

ANNEXE A LA PARTIE 2 :

3 FICHES ANALYTIQUES DÉTAILLÉES

exemple 1 - start up sociale

exemple 2 - micro-ferme pédagogique et d'insertion

exemple 3 - Fermes de Figeac

Exemple 1 :

« Start up sociale » de recyclage de vêtements, revendus sous forme d'étoffes à des créateurs via une plateforme internet

Forme d'entrepreneuriat hybride : Type 1

« forme d'entrepreneuriat individuelle hybride, car fondée sur une démarche «éthique» du dirigeant cherchant à concilier impératifs de marché et finalités sociales et environnementales »

La vertu du projet est la lutte contre le « gaspillage vestimentaire » : il s'agit de recycler des matières déjà transformées, vouées à l'incinération, en en refaisant des matières premières. Nous sommes donc dans une approche d'économie circulaire.

Sous réserve de préciser et de consolider son modèle économique, le projet concilie bien le volet économique et le volet environnementale - il faudra ensuite vérifier cet aspect : par exemple, les distances parcourues par les matières au moment de la collecte, et au moment de la vente, selon le mode de transport utilisé, pourront limiter les impacts environnementaux positifs du projet.

Figure du commun

Commun ostromien :

1) la production et la gestion d'une ressource (considérée comme vulnérable) mise en commun : NON

S'il y avait eu « mise en commun » d'une ressource, ç'aurait pu être « le textile », en tant que **ressource surutilisée** et largement gaspillée, localement (en Ile de France, par exemple), et globalement. Ce serait un commun « à l'envers », mais pourquoi pas ? Il s'agit, au bout du compte, d'utiliser le textile plus intelligemment, afin de diminuer les impacts négatifs liés à son gaspillage.

Mais ici, la démarche entrepreneuriale telle que présentée par notre collègue ne suppose pas la mise en commun de la gestion d'une ressource : même si une dimension insertion est facilement envisageable (et surtout souhaitable, d'un point de vue éthique, comme du point de vue du modèle économique de la start up), on reste sur l'approche classique « clients-fournisseurs ».

2) l'établissement de droits distribués (de propriété, d'usage..., etc.) qui régulent notamment l'accès à la ressource par les commoneurs : NON

3) enfin, la gouvernance collective de la ressource qui inclut la résolution des conflits générés par la gestion de la ressource : NON

Le projet ne peut donc pas non-plus ces deux critères, liés au premier.

> *Le projet ne recouvre pas la figure du commun ostromien.*

Commun social de capacité :

4) Une aspiration sociale au développement équitable des capacités motive l'action collective : NON

Sous sa forme de Start up, le projet présenté ne vise pas le développement équitable de capacités.

Il repose sur une aspiration individuelle liée à la finalité de préservation de la planète – aspiration environnementale.

5) L'objectif est l'accessibilité réelle à la ressource à partir d'une finalité d'équité et une attention portée aux plus démunis et vulnérables. L'accessibilité se traduit notamment dans les droits distribués qui régulent l'accès à la ressource : NON

La ressource « textile » est destinée à être vendue à des créateurs, sans visée d'accessibilité particulière. Pour la viabilité économique du projet, les étoffes remises sur le marché auront même intérêt à être vendues à des tarifs alignés sur d'autres marchés liés à la vente de textile-matière première, mais sans être bradés.

6) Un mode de gouvernance local et délibératif associant les personnes concernées (liberté procédurale) et qui repose sur une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité : NON

Le modèle présenté reste très classique : un entrepreneur, voir une petite équipe d'associés gèrent une société privée.

7) La ressource faisant l'objet d'un commun de capacité (« ressource sociale ») concourt aux capacités et fait l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération : NON

Pas de ressource « mise en commun » (critère 1), donc pas de « ressource sociale ».

8) Des pouvoirs publics qui, en sus de la reconnaissance méta-institutionnelle des règles du communs (Ostrom, 1990), favorisent la liberté procédurale des acteurs et adoptent une posture de co-construction : NON

Pas d'arrangement institutionnel de gestion d'un commun.

Si le projet s'associe à des institutions publiques liées au gisement de matières à recycler, il y aura partenariat privé-public, dans une logique client-fournisseur.

Si le projet adopte un tournant « insertion », il entrera probablement dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, et aura des parts aires institutionnels publics qui viendront reconnaître son action, tant au niveau de sa viabilité économique que de son intérêt social (et, potentiellement, environnemental).

> *Le projet ne recouvre pas la figure du commun social de capacité, ni aucun des critères présentés.*

Exemple 2 :

Une Micro-ferme pédagogique et d'insertion en Seine-et-Marne
Quatre partenaires s'associent pour créer un chantier d'insertion maraîchage et une activité pédagogique liées à de la production légumière

Forme d'entrepreneuriat hybride : Type 2

« forme d'entrepreneuriat reposant sur l'hybridation des modèles d'activité, s'appuyant sur les caractéristiques et les apports combinés de l'entreprise de capitaux, d'une part, et de l'entreprise sociale, d'autre part, afin de proposer des solutions économiques plus intégrées »

A Pontault-Combault, un magasin Carrefour et une Mairie confient le montage de projet à une association d'insertion reconnue localement (déjà porteuse d'une **entreprise d'insertion**) qui héberge, pour ce faire, une toute jeune association spécialisée dans la pédagogie liée au jardinage collectif écologique.

Le projet en est à sa phase d'étude de faisabilité et doit démarrer en cette fin d'année 2018 (premières embauches de salariés en insertion, dans le cadre d'un nouvel atelier-chantier

d'insertion).

Figure du commun

Commun ostromien :

1) La production et la gestion d'une ressource (considérée comme vulnérable) mise en commun :

Double ressource ?

Deux ressources semblent être essentielles à défendre, à développer, à gérer au sein de ce projet :

- la production maraîchère locale, sur un mode écologique (avec, en marge, un volet expérimental lié à la permaculture), en tant que source de savoirs-faires et qu'élément de relocalisation de la production alimentaire ;
- la ressource « emploi » : il s'agit d'un projet centré sur la création de parcours d'insertion (insertion par l'activité économique) pour des personnes éloignées de l'emploi.

2) L'établissement de droits distribués (de propriété, d'usage..., etc.) qui régulent notamment l'accès à la ressource par les commoneurs : POSSIBLE

La volonté du coordinateur et, semble-t-il, du directeur, est de faire de ce projet un vecteur d'implication sous des formes renouvelées : participation des personnes en parcours d'insertion à la vie du projet, implication de nouveaux habitants (le projet de la mairie était d'abord de créer un « jardin citoyen »), etc.

La « production agricole légumière » sera principalement :

- une source d'implication collective dans un projet lié à l'alimentation saine et locale (aspect citoyen collectif et éducatif),
- mais aussi et surtout, un produit à vendre pour assurer un chiffre d'affaire en lien avec les objectifs d'un chantier d'insertion (environ 30 % des ressources doivent provenir du chiffre d'affaire, les autres 70 % provenant de subventions publiques).

Il faudra donc prévoir des règles claires quant à leur distribution : y en aura-t-il une part directement accessible – gratuitement ou à bas tarifs – pour les participants, notamment les salariés en parcours d'insertion ? Et qui prendra ce type de décisions ?

C'est à partir de ce moment que l'on pourra en dire plus sur le caractère partagé de la gouvernance.

La ressource emploi, quant à elle, reste ici soumise au fonctionnement d'une structure d'insertion par l'activité économique. Le cadre est assez strict : les autorités publiques (Directe ; Conseil départemental ; parfois Conseil régional) financent à hauteur d'un nombre d'emplois (comptabilisé en emplois temps-plein) annuels, et le « ressource » est utilisable pour deux ans maximum par un salarié en parcours, qui est accompagné, entre autre, pour accéder à une formation ou à un emploi « classique ». Les utilisateurs ont donc très peu de marge quant à son utilisation et à sa gouvernance.

3) La gouvernance collective de la ressource qui inclut la résolution des conflits générés par la gestion de la ressource : POSSIBLE

Le temps nous dira si la ressource « production légumière » a donné lieu à des modes de gestion démocratiques permettant de gérer les conflits.

Quant à la ressource « emploi », voir remarque ci-avant.

> *Le projet de Micro-ferme pédagogique et d'insertion semble recouvrir partiellement la figure (ici très simplifiée) du commun ostromien – le projet étant en phase de pré-démarrage, j'ai fait ici quelques propositions, liées au fait que j'ai échangé avec les porteurs du projet dans le cadre d'un travail demandé au sein du master, et que j'y participe à titre associatif (Comité de Pilotage, créé au printemps 2018).*

Le fonctionnement associatif de la structure porteuse, ainsi que les volontés du directeur comme du coordinateur, pourraient influencer le projet vers des modes de fonctionnement et de gouvernance participatifs, incluant, notamment, des habitants et les salariés en parcours d'insertion.

Commun social de capacité :

4) Une aspiration sociale au développement équitable des capacités motive l'action collective : OUI

La ressource « emploi pour tous » entre dans ce type de positionnement fort.

L'association porteuse, SOS Solidarité, a des missions fortes, au-delà de l'insertion vers l'emploi, qui touchent au droit au logement pour tous. Son action est très reconnue localement sur ce plan.

L'implication d'une équipe de bénévoles très compétents sur ces missions semble garante d'une réelle aspiration sociétale liée à l'inclusion.

5) L'objectif est l'accessibilité réelle à la ressource à partir d'une finalité d'équité et une attention portée aux plus démunis et vulnérables. L'accessibilité se traduit notamment dans les droits distribués qui régulent l'accès à la ressource : PAS VRAIMENT

Concernant la ressource « emploi pour tous », c'est encore une fois le cadre de l'insertion par l'activité économique qui est là, en principe, pour aller en ce sens.

Les critères des politiques publiques, liées aux conditions de sortie du parcours d'insertion, freinent parfois l'accessibilité réelle à cette ressource que constitue « le parcours d'insertion reposant sur un emploi » : les structures porteuses doivent composer entre ces exigences politiques (qui conditionnent le financement du dispositif d'insertion, qui ont trait à des sorties « en formation ou en emploi durable ») et une volonté d'être accessible aux personnes réellement très éloignées de l'emploi « classique ».

Quant à la ressource légumière, elle n'a pas vocation à nourrir les jardiniers – même s'ils goûteront probablement de leur production, à titre pédagogique, et pour donner sens et accorder fierté à leur travail. La production n'a pas non plus vocation à nourrir des personnes démunies (même s'il n'est pas exclu que des « bénéficiaires » de l'association y aient accès). Comme indiqué ci-dessus (paragraphe sur le commun ostromien), cela ne dispensera pas les utilisateurs de respecter des droits d'accès à cette ressource, qu'ils les aient fixés collectivement ou pas.

6) Un mode de gouvernance local et délibératif associant les personnes concernées (liberté procédurale) et qui repose sur une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité : PROBABLEMENT

Pour une partie du projet, concernant la ressource « production légumière », il est probable que des instances participatives seront mises en place.

L'esprit de solidarité démocratique semble être vivant au sein de la structure et de ce projet émergent. C'est précisément la dignité de chacun qui est le cœur de cette association.

La façon dont la structure dans son ensemble souhaitera infléchir le projet dans cette direction démocratique sera capitale.

Le chantier peut incarner et favoriser un mode de gestion démocratique inclusif, ou se laisser absorber par la logique « association - bénéficiaire », qui semble tout de même régner dans la structure historique actuelle.

Il faudra une forte volonté politique pour instaurer et faire perdurer ce type de gouvernance démocratique, alors même que le fonctionnement repose sur un ensemble de contraintes liées aux dispositifs financés par les instances publiques.

7) La ressource faisant l'objet d'un commun de capacité (« ressource sociale ») concourt aux capacités et fait l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération.

Les deux ressources concernées font « l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération ». Cependant, pour le moment, la délibération n'associe pas directement les « bénéficiaires ».

Cela est lié en partie au fait que le projet est en phase de gestation. (Voir aussi les alinéas ci-dessus, 5 et 6.)

Concernant la ressource « emploi pour tous », la démarche d'insertion par l'activité économique, lorsqu'elle est fructueuse, concourt à la capacité des « utilisateurs », puisqu'elle est précisément là pour accompagner des personnes éloignées de l'emploi afin qu'ils s'en rapprochent, et qu'ils deviennent « employables » dans un cadre « classique ».

8) Des pouvoirs publics qui, en sus de la reconnaissance méta-institutionnelle des règles du communs (Ostrom, 1990), favorisent la liberté procédurale des acteurs et adoptent une posture de co-construction : EN GRANDE PARTIE

Dans le cadre de l'insertion par l'activité économique, concernant la ressource « emploi », les règles sont déterminées par les pouvoirs publics.

Ici, la Direccte a une posture tout à fait encourageante, car le projet a un caractère innovant sur le territoire, et, bien que la proportion de chômeurs de longue durée ait fortement augmenté ces 10 dernières années sur la communauté d'agglomération concernée, il n'existe pas de chantier d'insertion à proximité.

La Mairie, qui a participé à l'impulsion du projet, est également en posture d'encouragement.

Un Comité de Pilotage regroupe tous types d'acteurs concernés. Il est encore tôt pour affirmer que celui-ci n'a pas un fonctionnement de co-construction. Cependant, il semble s'agir d'un Comité consultatif et validant, plus que d'une instance de co-construction. Cela semble d'ailleurs arranger les porteurs et animateurs du projet, qui sont reconnus pour leurs compétences et leur expérience respective : ils semblent apprécier et vouloir conserver la liberté d'action que leur offre cette posture de spécialiste.

> *Sous de nombreux aspects, le projet de Micro-ferme recouvre partiellement la figure de commun social de capabilité.*

Cependant, s'il y a ici commun social reposant sur un « droit à l'emploi pour tous », le fait que le projet entre dans le cadre des politiques d'insertion par l'activité économique impose des fonctionnements et des objectifs qui ne favorisent pas la créativité des premiers « commoneurs », ou qui la contraignent fortement. De plus, le projet a l'avantage certain d'être porté et hébergé par une association d'insertion historique : cela lui donne une forte crédibilité territoriale et une assise en compétences et en ressources (notamment financières, à travers la mise à disposition de personnels). Mais cela lui donne également une couleur que le coordinateur, à supposer qu'il le souhaite réellement, aura peine à faire évoluer. Proposer des modes de délibération réellement participatifs, avec participation réelle des « bénéficiaires » s'avèrera peut-être compliqué. Et ce, précisément parce que beaucoup d'associations historiques (celle-ci a environ 30 années d'existence) s'appuie toujours sur cette logique « association-bénéficiaires ». Il s'agit là de remettre en cause des postures et des façons de faire ancrées culturellement depuis longtemps. Dans ce cadre doublement contraignant, les bénéficiaires bénéficient, mais ils ne sont pas « capabilisés » : ils n'ont pas une place de « commoneurs » de plein droit.

L'avenir nous dira si cette expérience, coordonnée par un animateur non issue du monde de l'insertion, a su prendre une direction différente, plus démocratique.

Exemple 3 :

Fermes de Figeac :

En 30 ans, une coopérative d'agriculteurs élabore une filière alimentaire locale, puis se diversifie vers d'autres ressources territoriales liées à la production d'énergie, d'abord pour améliorer les revenus des agriculteurs, puis pour servir le territoire et ses habitants, pour aboutir à une organisation multi acteurs multi partenariale, incluant des partenariats favorisant la participation de « publics vulnérables » (personnes en situation de handicap, personnes en parcours d'insertion), et favorisant l'émergence d'une dynamique citoyenne, qui prend aujourd'hui la forme d'un PTCE.

Forme d'entrepreneuriat hybride : depuis 2005, Type 3

« forme d'entrepreneuriat collective fondée sur la valorisation des ressources spécifiques des territoires, et issues des coopérations locales, multi-acteurs et multi-parties prenantes, qui repositionnent le territoire au cœur de dynamiques d'innovations et de réponses aux besoins locaux insatisfaits. »

Figure du commun

Commun ostromien :

1) La production et la gestion d'une ressource (considérée comme vulnérable) mise en commun : OUI, mais multiple ?

Plusieurs ressources territoriales ont été identifiées comme telles lors de temps d'audit stratégique : - la production agricole, ou, plus globalement « la production alimentaire locale et ses débouchés »,
- l'énergie : sous la forme du solaire et de l'éolien,

- et pourrait-on dire : « la capacité des acteurs du territoire à s'organiser et à mettre en œuvre des projets d'envergure », grâce aux compétences développées par les membres en termes d'ingénierie de projet, est en elle-même une véritable ressource.

2) L'établissement de droits distribués (de propriété, d'usage..., etc.) qui régulent notamment l'accès à la ressource par les commoneurs : OUI

Le développement progressif de compétences du groupe de commoneurs (coopérative agricole, puis élargissement) en termes d'ingénierie de projet territorial est en lui-même le vecteur de l'établissement de droits distribués par et aux utilisateurs des ressources.

3) La gouvernance collective de la ressource qui inclut la résolution des conflits générés par la gestion de la ressource : OUI

Les projets développés sont à caractère fortement économique : ils prennent donc des formes très réglementées, ou, tout au moins, de formes juridiques qui exigent des acteurs de mettre au point ces règles (société coopérative, puis sociétés classiques, puis, enfin PTCE). Le caractère coopératif de départ, et la conscience collective de devoir gérer en commun une filière agricole et alimentaire locales, font, apparemment, que ces formes d'entreprises de marché conservent cette logique de gestion collective, et ne versent pas dans une logique de profit.

> *S'il est difficile de citer une seule ressource dans cet exemple, il semble en revanche clair qu'il y a bien mise en commun, au sens ostromien.* La ressource à préserver fut d'abord l'emploi et l'activité des agriculteurs, qui ont dû commencer par mettre en commun certains achats pour s'en sortir. Puis, face à une crise plus globale, la coopérative est entrée dans une logique de développement de filière : la ressource étant « l'alimentation locale ».

Et, au fil du temps, les « ressources énergétiques » renouvelables ont constitué sciemment des ressources territoriales, toujours gérées par la coopératives pour améliorer les conditions de vie des agriculteurs, qui revendaient l'électricité produite sur les toits de leurs bâtiments agricoles.

Ces ressources énergétiques ainsi mises en valeur ont ensuite concernée plus largement la population du territoire, pour donner peu à peu naissance à une dynamique citoyenne et, en toute logique, à un PTCE,

intégrant une identité de Fabrique de territoire.

Les apprentissages communs, le temps, la crédibilité des actions communes « réussies », la construction d'une confiance en cette capacité liée à l'ingénierie de projet territorial (qui a su laisser une place à la collectivité, et inversement), tout cela reposant, à la base sur une logique de coopération, constituent les ingrédients d'un commun.

Commun social de capacité :

Il est difficile de qualifier ce commun de commun social, si ce n'est à considérer comme tel cette **capacité à construire en commun** elle-même.

Le « contenu » qui semble mobiliser la population aujourd'hui est la production d'énergie locale renouvelable, mais, comme cela est très bien mentionné dans la monographie, les possibles sont innombrables !

4) Une aspiration sociale au développement équitable des capacités motive l'action collective : PROBABLEMENT

Aujourd'hui, l'action collective semble concernée une part importante de la population : au-delà des agriculteurs, qui sont déjà nombreux, bien d'autres habitants ont rejoint la dynamique.

Il faudrait avoir plus de données sur le fonctionnement et les objectifs du PTCE lui-même afin de cerner comment il inclut la dimension « universaliste » de l'accès à l'énergie – pour se cantonner à cette ressource tangible.

Si cette dynamique territoriale citoyenne a vu le jour, il y a fort à parier que cette dimension « universaliste » est incluse, qu'elle intègre dans ses objectifs l'accès aux énergies renouvelables pour tous les habitants du territoire.

5) L'objectif est l'accessibilité réelle à la ressource à partir d'une finalité d'équité et une attention portée aux plus démunis et vulnérables. L'accessibilité se traduit notamment dans les droits distribués qui régulent l'accès à la ressource :

Concernant le développement en cours des débouchés de la production alimentaire locale, on peut constater que la dynamique territoriale se déploie en direction de populations vulnérables, tout au moins les associe-t-elle à la production (maraîchage en insertion) ou à la transformation (préparation de repas pour des collectivités par un établissement pour personnes en situation de handicap).

Pour ce qui est de leur participation aux délibérations ou de l'accès aux biens produits, nous n'avons pas de données à ce sujet.

6) Un mode de gouvernance local et délibératif associant les personnes concernées (liberté procédurale) et qui repose sur une solidarité démocratique fondée sur la reconnaissance de l'autre comme différent mais égal en dignité : OUI

La coopérative semble avoir donné le ton. La dimension territoriale et multi partenariale s'est développée au fil du temps dans cet esprit de coopération, semble-t-il.

Le savoir faire développé par le regroupement d'acteurs est précisément lié à ces pratiques délibératives démocratiques.

7) La ressource faisant l'objet d'un commun de capacité (« ressource sociale ») concourt aux capacités et fait l'objet d'un jugement partagé d'utilité, de désirabilité et d'un vœu de dotation équitable construit par la délibération : OUI

Si l'on qualifie de ressources sociales l'alimentation et l'énergie produites localement, on peut considérer que le fait de s'être regroupés pour développer et valoriser ces ressources a permis aux habitants de développer leur capacité : ils ont appris collectivement à développer un pouvoir de décider et d'agir sur leur vie et celle du territoire.

8) Des pouvoirs publics qui, en sus de la reconnaissance méta-institutionnelle des règles du communs (Ostrom, 1990), favorisent la liberté procédurale des acteurs et adoptent une posture de co-construction : A VÉRIFIER

Si l'on s'en tient à la monographie, on a peu d'éléments sur ce point. Étant donné l'ampleur des projets liés à la production d'énergie renouvelable mis en œuvre ces 15 dernières années, on peut penser que les collectivités ont, a minima, donné leur accord et ainsi facilité la mise en route des projets.

On constate également que le groupement d'acteurs a également acquis une reconnaissance liée à son « expertise de territoire » : les collectivités « le consultent dans le cadre de l'élaboration de la charte paysagère engagée par le Pays de Figeac ».

> La dynamique entrepreneuriale multi acteurs multi partenariale en œuvre sur ce territoire autour de Figeac recouvre donc relativement bien la figure du commun social de capacité.

La dynamique a été pendant de nombreuses années celle des agriculteurs (nombreux) regroupés en coopérative. Ils ont développé une véritable culture de la coopération liée au développement d'une intelligence collective, qui a su s'appuyer sur des conseils externes, ponctuellement ou durablement. Elle s'est peu à peu étendue à d'autres coopérations et se réclame aujourd'hui « fabrique de Territoire ».

Les ressources territoriales qu'elle a voulu valoriser sont multiples.

Le développement de capacité, outre un supposé accès ouvert aux ressources physiques citées, semble être la participation à la gestion collective elle-même.